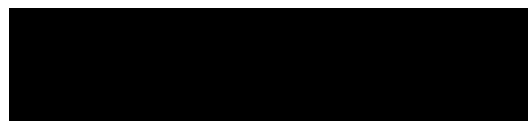


**Fédéchoses - Pour le fédéralisme
pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le
monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans Fédéchoses, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, Fédéchoses, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de Fédéchoses sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par Fédéchoses, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de Fédéchoses se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- Fédéchoses, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.



Presse fédéraliste
Maison de l'Europe
- Pôle européen de Lyon
18 Avenue Félix Faure - 69007
Lyon

Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email
jfbf_fr@yahoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Luc Prevel

Comité de rédaction :

ABONNEMENT

Nom
Prénom
Adresse
.....
.....

Normal € 10
Militant € 20
Soutien € 100

**Chèque à l'ordre de
PRESSE FEDERALISTE**

Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon
18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon

**J.-F. Billion - B. Boissière - R.
Calba -
D. Colmont - L. Levi - M. Morin**

Jivaro Imprimerie
9-13 rue d'Alsace – 69100 Villeurbanne

Sommaire

Oui à une Constitution européenne, non au mini-traité de Sarkozy - U.E.F.	P. 3
<i>De Revolutionibus Europae</i> ou le défi de la crise constitutionnelle - Josep BORRELL FONTELLES	P. 3
Le coût de la non constitution - Jo LEINEN	P. 5
Il y a 30 ans, nous avons publié - Liberté de la Hongrie, liberté de l'Europe - Bernard BARTHALAY	P. 8
Hommages à Altiero Spinelli	P. 9
Centenaire de la naissance de Denis de Rougemont - Jacques-André TSCHOUMY	P. 9
Entre terrorisme et guerre préventive, le rôle de l'Europe - Giampierre BORDINO	P. 11
La façon conventionnelle de réformer les Nations unies - Utiliser l'expérience conventionnelle de l'Union européenne - Antonio PAPISCA	P. 12
Les Nations unies : soixante ans de réalisations - Keith SUTER	P. 15
Pour une réforme (fédéraliste) de l'ONU, ou comment réformer et rendre plus efficace le « machin » - Ronan BLAISE	P. 17
Une Assemblée parlementaire des Nations unies (<i>UNPA</i>) - Jean-Francis BILLION - Résolution de la WFUNA	P. 19
Déclaration de principes - Democracia Global	P. 20
Déclaration des fédéralistes japonais sur les essais nucléaires nord-coréens - WFM Japon	P. 21
XI ^e Congrès et Université d'été de <i>Régions & peuples solidaires</i> - Gérard TAUTIL	P. 21
Fiche de lecture - Fernando A. IGLESIAS ¿ <i>Que significa hoy ser de izquierda ? Reflexiones sobre la Democracia en los Tiempos de Globalización</i> - Giorgio GRIMALDI	P. 25



Oui à une Constitution européenne, non au mini traité de Sarkozy

L'Union des fédéralistes européens

prenant note

Que le Ministre de l'intérieur Français a proposé un mini-Traité afin de remplacer le traité instituant une Constitution pour l'Europe rejeté en France et aux Pays-Bas, et que la possibilité d'un Traité amendant le Traité de Nice est discutée dans certaines sphères politiques comme étant un chemin envisageable pour sortir de l'impasse institutionnelle.

croit

Que la condition difficile actuelle de l'Union européenne demande un Traité Constitutionnel complet et pas un mini-Traité qui manquerait à coup sûr d'intégrer bon nombre de réformes importantes et nécessaires.

reconnaît

que le texte d'un Traité constitutionnel et non celui d'un mini-Traité, représente le large consensus public, comme le montre les faits puisque ce même Traité a, à ce jour, déjà été approuvé par une majorité d'États membres représentant une majorité de citoyens. De plus, le Traité a été approuvé par la majorité des citoyens prenant part aux référendums (en Espagne, France, aux Pays-Bas et au Luxembourg) étant donné que les votes furent de 26.662.958 en faveur du Traité contre 22.667.763 contre. Finalement, une récente étude d'opinions dit que la majorité des citoyens européens soutient le projet de Constitution pour l'Europe.

se souvient

du processus considérable et détaillé qu'implique la négociation d'un Traité de Constitution et soutient que la négociation d'un mini-Traité serait une tâche extrêmement difficile et donc pas aussi simple que ce que Monsieur Sarkozy voudrait croire.

maintient

Que les difficultés peuvent être surmontées si le Conseil européen, en accord avec le Parlement européen:

- Charge une nouvelle Convention des fonctions limitées suivantes : a) amender le Traité Constitutionnel de telle façon que les citoyens européens puissent exprimer leur opinion sur une vraie Constitution d'environ 100 articles, et b) adopter les principes démocratiques de double majorité citoyens-États membres dans la procédure de ratification.
- Soumet la Constitution amendée au jugement des citoyens européens, en organisant un scrutin consultatif le même jour que celui des élections du Parlement européen en 2009. L'Europe deviendra plus proche des citoyens si les citoyens sont autorisés à voter pour leur Constitution.

Bruxelles, le 8 octobre 2006

Discours du Président du *Parlement européen* Josep BORRELL FONTELLES au *Collège d'Europe*

Bruges, 13 octobre 2006

***De Revolutionibus Europae* ou le défi de la crise constitutionnelle**

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Chers étudiants,

"La Constitution est **caduque**."

"La Constitution est dans le **coma**. Il faudrait la débrancher..."

"La Constitution est **morte**."

Ce n'est pas moi qui le dis. C'est ce qu'on entend aux Pays-Bas, ou à la Chambre des Communes britannique, ou encore dans les déclarations d'une candidate à l'élection présidentielle française.

Moi, je voudrais qu'elle survive parce que **les problèmes** que la Constitution voulait résoudre **sont toujours là**. Ils sont plus graves encore aujourd'hui qu'au lendemain de Nice. Mais je n'ai **pas de plan B** dans ma poche.

Nous sommes dans une "**période de réflexion**" et **je vous remercie** de me donner l'occasion d'exprimer la mienne. Je suis heureux de le faire dans le plus ancien établissement post-universitaire transnational. Et j'en profite pour rendre hommage à **Salvador de Madariaga** qui a eu l'idée de créer votre Collège. **Je salue aussi les étudiants de Natolin**, qui assistent à notre débat par vidéoconférence.

Copernic

Il y a quelques semaines, j'étais à l'Université de **Cracovie**. Là où votre "saint-patron", Nicolas **Copernic**, fut étudiant. Son fameux ouvrage **-De Revolutionibus Orbium Coelestium-** a bouleversé la conception qu'on avait du système solaire à son époque. A la **mi-2007**, quand vous aurez achevé votre année académique, vous serez connus comme "**la promotion Copernic**". Vous quitterez ainsi ce prestigieux Collège au moment où la **Présidence allemande** devrait nous proposer un plan de sortie de crise.

Mais rien n'annonce encore la **révolution copernicienne**, dont l'Europe aurait bien besoin. En tout cas, croyez-moi, l'Europe n'est plus le centre du monde. Je reviens d'Inde et de Chine et j'en suis encore plus convaincu. Bientôt nous ne représenterons que 5 % de l'humanité. Et ne vous consolez pas en pensant que seule la qualité compte.

1. Etat des lieux

1.1. Les ratifications en panne

Au Conseil européen, **le mot d'ordre est de poursuivre les ratifications.**

On verra, après les élections présidentielles françaises, en mai prochain, comment relancer la machine. Pour l'instant, **15 Etats ont achevé leurs ratifications**, dont deux par voie référendaire, l'Espagne et le Luxembourg. **La plupart l'ont fait en 2005.** Peu de choses ont bougé en **2006.** La **Belgique** a bouclé son marathon parlementaire en février. L'**Estonie** en mai. La **Finlande** espère clôturer sa ratification en décembre, par voie parlementaire également. En ratifiant leur Acte d'adhésion, la **Bulgarie** et la **Roumanie** ont ratifié du même coup le Traité constitutionnel.

Nous serions donc **18 sur 27** en janvier prochain. **Exactement la majorité des deux tiers !**

Hélas ! Cela ne suffit pas. Et en cela, le terme de "Constitution" est sans doute abusif. **L'unanimité** est requise, comme pour un traité ordinaire.

Sept pays doivent encore se prononcer. Mais **aucune date** n'est avancée nulle part. **Le Danemark** a déjà dit officiellement qu'il ne procédera pas à la ratification. Et d'après mes contacts, au moins **trois ou quatre ne le feront pas non plus.** Par exemple, la **Chambre des Communes du Royaume-Uni** n'a même pas fixé définitivement sa procédure de ratification, interrompue dès le 6 juin 2005.

1.2. Les citoyens attendent

Le dernier "Eurobaromètre", publié en juillet, montre pourtant que **61 % des Européens soutiennent** le concept d'une Constitution pour l'Europe. **22 % s'y opposent.** C'est encore **plus que la majorité des deux tiers**, si on considère seulement les opinions exprimées. Et même **62 % des Français** et **59 % des Néerlandais** se disent toujours favorables à une Constitution ! **Dans six des sept Etats** qui doivent encore ratifier, les citoyens sont moins favorables que la moyenne communautaire. Mais **partout, le "oui" l'emporte sur le "non"**.

Je cite des sondages. Pas mes souhaits. Ces sondages valent ce qu'ils valent. Et c'est la seule chose que nous ayons tant que certains gouvernements n'auront pas le courage de poser la question à leurs citoyens. Ceci me confirme dans l'idée que **certains se cachent derrière la France et les Pays-Bas** pour ne pas prendre de risque. Mais aussi, hélas, pour freiner un texte que tous ont signé en grande pompe à Rome, en 2004.

2. Quatre scénarios théoriques

Mais à quoi bon poursuivre les ratifications ? direz-vous. C'est inutile puisqu'il faut l'**unanimité ! Et ni la France, ni les Pays-Bas** ne revoteront le même texte ! Pour ma part, je considère que **les ratifications doivent se poursuivre**. C'est aussi l'avis du Parlement européen. **Pourquoi ?**

- d'une part, **chaque citoyen européen** (ou ses élus) a le **droit de se prononcer** sur un projet pour lequel ses représentants se sont battus ;
- d'autre part, **le scénario de sortie de crise aurait plus de chances de ressembler à notre projet actuel** s'il était ratifié par davantage de pays.

Voyons les scénarios possibles. En somme, il y en a **quatre** :

- maintenir **le texte** tel quel, **avec** l'un ou l'autre **ajout** ;
- sauver les éléments principaux dans **un plus petit Traité** ;
- **rouvrir des négociations** sur certains points contestés (« **Nice+** ») ;
- **abandonner** et attendre des temps meilleurs pour renégocier (en rester à **Nice, sans plus**).

2.1) Le texte tel quel, avec ajouts

Maastricht a été préservé malgré le "non" danois et **Nice** malgré le "non" irlandais. Des déclarations politiques et des protocoles additionnels ont permis de sauver les traités sans modifier leur substance.

Aujourd'hui, comme pour le lancement d'une fusée, on parle d'une "**fenêtre d'opportunité**" de quelques semaines, pendant la Présidence allemande, entre l'élection présidentielle française et le **Conseil européen de juin 2007**.

Quelle fusée ? Jusqu'à présent, la Chancelière allemande, Mme. Merkel, a évoqué un **Protocole social**. Cette hypothèse aurait l'avantage de ne pas changer le Traité lui-même, mais peut-être la manière dont on l'a parfois interprété.

Mme Merkel voudrait un texte qui mérite encore le nom de "Traité constitutionnel". Mais elle a précisé qu'elle **lancerait simplement le processus**.

Seule échéance mentionnée : aboutir avant les élections européennes de juin 2009.

La balle rebondira dans le camp des présidences suivantes: Portugal, Slovénie, France...

Mais je ne pense pas qu'un tel ajout puisse permettre de reposer la question aux deux peuples qui ont rejeté le Traité constitutionnel.

La déclaration de Berlin

J'ajoute qu'**en mars 2007, à Berlin**, les gouvernements de l'Union ont l'intention de proclamer une **déclaration solennelle**. Il s'agira de réaffirmer le sens de notre action commune, 50 ans après le Traité de Rome.

Espérons que cela ne soit pas **une déclaration banale**. Mais pour qu'elle soit porteuse d'avenir, comment et par qui sera-t-elle rédigée ? Et que contiendra-t-elle ?

2.2. Le mini-Traité institutionnel

Deuxième scénario : sauver les éléments novateurs dans le domaine institutionnel. Ce serait un "**mini-Traité**" **non pas constitutionnel mais institutionnel**.

Il s'agirait de reprendre rapidement dans un nouveau traité, plus court, la nouvelle architecture institutionnelle : le Ministre des Affaires étrangères, l'extension de la majorité qualifiée et de la codécision, l'élection du président de la Commission par le Parlement, etc.

Des personnalités comme Nicolas Sarkozy, Romano Prodi ou Geoff Hoon (Ministre britannique des affaires européennes) vont dans ce sens.

On l'appelle "mini" parce qu'on veut volontairement diminuer son importance et éviter de nouveaux référendums.

Or, la question institutionnelle est la grande question à régler depuis Maastricht et Amsterdam.

Beaucoup imaginent d'**ôter la partie III**, celle qui organise les politiques. C'est sur elle que se sont focalisées une majorité des critiques et elle reprend à plus de 80 % les traités existants.

Mais renoncer à ces innovations, notamment dans le domaine de la sécurité et de la justice, serait extrêmement dommageable, notamment au regard du grand débat sur l'immigration aujourd'hui.

Jusqu'à présent, le Parlement européen s'est manifesté contre cette formule car l'ensemble du texte représente un équilibre global.

Certains voient dans le "mini-Traité" l'extraction d'éléments particuliers, ouvrant ainsi la porte à des revendications en cascade.

Par exemple, M. Juncker vient de déclarer qu'il n'était pas hostile à la proposition de mini-traité de M. Sarkozy. Mais, selon lui, la liste des points à sauvegarder est "*trop courte*".

D'autres pays refusent le *cherry-picking* comme une excuse pour ne pas aller aussi loin que le texte le permettait.

Il faudrait un miracle pour que les 27 Etats membres aient exactement la même idée de ce qu'il faut préserver.

Ensuite, il faut savoir que la suppression de la **Partie III** ne se fera **pas d'un trait de plume**. Ce sera **difficile sur le plan juridique**. Mais ce sera aussi **délicat sur le plan politique**. Car la Partie III comporte des avancées qui équilibrent ou complètent d'autres dispositions de la Partie I :

- les **services d'intérêt général**;
- la communautarisation du pilier **Liberté, Sécurité et Justice**;
- la cohérence de **l'action extérieure**;
- la base juridique d'une politique de **l'énergie**.

Supprimer purement et simplement la Partie III, ou trouver l'unanimité sur une liste de points à sauver, c'est un scénario qui risque fort d'**ouvrir la voie à une renégociation** (scénario 3).

2.3. La renégociation partielle (« Nice + »)

Dans ce troisième scénario, celui d'une renégociation partielle, on imagine mal qu'on puisse aller vite sans convoquer une **nouvelle Convention**.

Certains pays annoncent déjà leur volonté de remettre en cause certaines dispositions du Traité comme la pondération des voix au Conseil, ou de rediscuter de points fondamentaux comme les "racines chrétiennes" de l'UE.

Rappelons-nous qu'il s'est écoulé **deux ans et demi** entre le début des travaux de la Convention (fin février 2002) et la signature du Traité constitutionnel (Rome, octobre 2004).

Après quoi une période de **ratification de deux ans** avait été jugée nécessaire.

L'Union élargie peut-elle se permettre un retard supplémentaire de quatre à cinq ans pour améliorer son efficacité ?

Au Conseil européen de juin 2007, on fêtera les dix ans d'Amsterdam ! Et de son échec institutionnel...

2.4. L'abandon (et la porte ouverte)

Reste un quatrième scénario : **l'abandon** du Traité constitutionnel.

C'est-à-dire **revenir à la case départ et en rester au Traité de Nice**, dont tout le monde reconnaissait les insuffisances dès le début.

En 1954, lorsque la France a dit "non" à la **Communauté européenne de Défense (CED)**, la Conférence de Messine a lancé un autre grand projet moins d'un an plus tard. Du « non » français à la signature des traités CEE et Euratom, les « Six » n'ont mis que 31 mois.

Mais il a fallu **37 ans pour que le mot "défense" réapparaisse** dans un traité européen...

Il est probable que l'abandon du Traité constitutionnel ouvrirait la porte à des **coopérations renforcées**. Avec le risque de voir ces coopérations se développer **en dehors du cadre communautaire et en négligeant le rôle du Parlement européen**.

Pour le **Parlement européen**, toute idée de coopération renforcée ne devrait être envisagée qu'**en dernier recours et dans le cadre communautaire**. Mais pour d'autres, ces coopérations sont le seul recours.

Dans une Union à 27, avec une hétérogénéité accrue, des rapports économiques et sociaux plus déséquilibrés, l'intégration politique n'avancerait pas au rythme nécessaire.

3. L'Europe des résultats

Vous avez sans doute déjà vu ce slogan dans les magasins en réfection : **"Pendant les travaux, les affaires continuent !"**

A charge pour le client de se frayer un passage à travers les échafaudages et de retrouver les rayons... De même au Conseil européen. Chacun est bien d'accord : en attendant une solution constitutionnelle, **il faut que l'Europe continue à fonctionner et qu'elle produise des résultats tangibles**.

Ainsi nos citoyens retrouveront confiance et peu à peu ils accepteraient mieux l'idée d'une Constitution. Il faut croire que **personne ne lit les Eurobaromètres !** Je le répète : 61 % des citoyens sont favorables au moins au concept d'une Constitution.

N'est-ce pas plutôt nos gouvernements qui n'ont pas confiance !? Qui **ne se font plus confiance** !?

3.1. Des résultats positifs

Certes, il serait faux de croire que l'Union ne fonctionne plus. Le Parlement est en train de boucler un des plus gros dossiers législatifs de son histoire : le règlement **REACH** sur les produits chimiques. Nous, parlementaires, avons réussi à débloquer **la directive sur les services (Bolkestein)** et à surmonter la méfiance qui bloquait les Etats membres.

Depuis les deux "non" français et néerlandais, pas moins de **six nouvelles missions civiles, de police ou militaires** ont été déployées dans le monde :

- Aceh, en Indonésie ;
- aide à la Police palestinienne ;
- Rafah (contrôle de la frontière Gaza / Egypte) ;
- contrôle de la frontière Moldavie / Ukraine ;
- l'*Eufor*, en République démocratique du Congo ;
- et le Liban.

Nous développons peu à peu une **politique étrangère sui generis** qui peut nous donner plus de crédibilité et de poids dans les affaires du monde.

Oui, certaines choses avancent. Mais **pour combien de temps** si nous ne réformons pas nos procédures de décision ?

3.2. Des attentes insatisfaites

En revanche, d'autres choses, fondamentales, stagnent toujours.

Les opinions publiques européennes perçoivent très bien qu'il y a **des enjeux planétaires communs** et elles attendent de l'Europe qu'elle joue **un rôle plus actif**. Ne pas le faire, ce serait aggraver la crise de **légitimité** et d'**efficacité** que nous traversons. Ces **enjeux**, ce sont notamment :

- la mondialisation de l'économie ;
- les ressources énergétiques ;
- les migrations ;
- le terrorisme international ;
- la criminalité transfrontalière...

Et j'en passe.

Dans ces domaines, nous ne donnons pas vraiment une image d'efficacité et de réelle volonté politique commune.

- **systèmes sociaux** : nous devrions travailler ensemble à les réformer, pour les préserver et les renforcer. Au lieu de cela, nos États membres et nos entreprises mettent nos systèmes sociaux **en concurrence** ;
- **compétitivité** : la stratégie de Lisbonne n'a pas encore eu les effets escomptés. Nous voulions combler nos retards dans la **recherche**. Nos investissements restent pourtant sous les objectifs **et bien en-dessous** de ceux de nos concurrents ;
- **immigration** : Comme la population européenne vieillit, nous aurons besoin d'immigrants. La Commission européenne estime que nous devons en accueillir **20 millions entre 2010 et 2020**.

Mais 7 ans après les bonnes intentions de Tampere, **nous nous refusons toujours les moyens d'une politique commune** de l'immigration. Et nous nous reprochons les uns aux autres nos politiques nationales ! Même chose pour la justice pénale. **L'Europe des projets**, prônée par beaucoup pour rétablir la confiance, **ne peut se réduire à un ensemble de projets sectoriels qui ne s'attaquent pas aux objectifs fondamentaux**. La réforme de nos systèmes sociaux, la recherche et l'innovation, l'immigration, l'approvisionnement en énergie : voilà de grands projets.

Mais **une politique commune a besoin du soutien de tout le monde**. On ne peut pas critiquer les pays qui essaient d'avancer ensemble quand on n'a pas la volonté politique d'avancer avec eux. (cf. politique d'immigration, passerelles,...)

Nous verrons au sommet informel de Lahti, en fin de semaine, si nous pouvons progresser. Mais au-delà de cela, **l'Europe des projets ne peut pas non plus se substituer au "projet Europe"**.

Conclusion

Ecoutez ce texte et devinez par qui et quand il fut prononcé.

*" J'en reviens à la question principale. Que faisons-nous ici ? A mon avis nous nous trouvons à une étape assez curieuse de l'histoire humaine et en particulier européenne, où il s'est produit **un écart entre la solidarité des faits et la solidarité des sentiments**. En fait, peuples et nations sont maintenant liés par **une solidarité de fait absolue**, presque aussi absolue que la solidarité des gouttes d'eau dans un tuyau **Mais nos sentiments n'en sont pas là (...)** "*

Qui a bien pu dire cela ? Et dans quel colloque sur la mondialisation ? Tony Blair, au *Sommet du Millénaire* ? José Bové, à *Porto Allegre* ? Giscard à *Davos* ?

Si vous me dites **Salvador de Madariaga, au Congrès de La Haye, en 1948**, vous avez de bonnes chances de décrocher votre diplôme ! **Les hommes passent, mais les défis grandissent. Faisons en sorte que l'Europe ne passe pas, elle aussi**. Qu'elle ne passe pas à côté de sa raison d'être dans le monde d'aujourd'hui : **être un acteur global. Nous sommes liés par des solidarités de faits plus grandes que nous ne le croyons**. Notre futur et le futur de l'humanité dépendent de la façon dont la Chine et l'Inde vont se développer. Savez-vous qu'un Américain consomme 28 barils de pétrole par an ; un

Européen 12 ; un Chinois 2 et un Indien un demi ? Les citoyens européens doivent être conscients que le rôle de l'UE dans le monde va au-delà de ce qu'ils peuvent croire.

La Constitution nous offre de nouveaux moyens. Nous devons les mettre en œuvre tôt ou tard. **Mieux vaut tôt que trop tard.** Je vous remercie.

Les coûts de la « Non-Constitution »

Jo LEINEN

Parlementaire européen, ancien Président de l'U.E.F, Président de la Commission institutionnelle du Parlement européen

Près de deux ans après la signature de la Constitution européenne à Rome, les désavantages liés au fait que le nouveau Traité européen ne peut pas entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006 deviennent visibles. Pour la solution de crises et de défis, l'Union européenne (UE) manque de compétences et d'instruments. Récemment, plusieurs exemples ont démontré les inconvénients considérables dus au fait que l'UE doit toujours appliquer le Traité de Nice faute d'avoir recours au Traité constitutionnel. L'état de la « Non-Constitution » a un « coût » pour l'Europe et ses citoyens.

1. Politique étrangère européenne

Dans des affaires internationales importantes, l'UE ne parle toujours pas d'une voix unique mais à travers des voix nationales différentes. Cela ne correspond pas au rôle que l'Europe devrait jouer sur la scène internationale. La crise du Liban en est l'exemple le plus récent car les gouvernements des Etats membres ont mis beaucoup trop de temps à poursuivre leurs propres intérêts. Le débat ne s'est pas déroulé à Bruxelles, la capitale européenne, mais dans les capitales nationales. C'est seulement au bout de plusieurs semaines que l'UE a été capable de se résoudre à une position commune.

La constitution offre de nouveaux instruments utiles et importants pour la politique européenne étrangère (cf. 7.4) : un Président du Conseil européen, un Ministre européen des affaires étrangères, un Service diplomatique européen ainsi que la possibilité d'une coopération renforcée en matière de politique de sécurité et de défense.

Ce sont là les conditions préalables pour que l'UE puisse réagir plus vite lors de crises, surtout lorsqu'elles ont lieu dans le voisinage proche de l'Europe.

2. Terrorisme international

Les activités terroristes à Heathrow, l'aéroport londonien, qui avaient pour but de faire exploser dix avions, ainsi que les attentats à la bombe envisagés dans des trains régionaux allemands, mettent en évidence le danger de ce nouveau type de terrorisme pour l'Europe.

Dans le cadre de la Constitution européenne, il serait possible de prendre des décisions de manière plus rapide et plus efficace dans le domaine de la politique intérieure et judiciaire puisque les décisions prises à la majorité remplaceraient le plus souvent les décisions prises à l'unanimité (cf. 7.3.).

3. Politique migratoire

Les flux de réfugiés venant d'Afrique qui arrivent devant les côtes italiennes et espagnoles mettent en évidence un autre problème énorme que les Européens ne peuvent résoudre qu'en commun. La Constitution permettrait de mieux gérer une politique d'immigration européenne ainsi qu'une politique d'asile et d'aide aux réfugiés. Le Parlement européen aurait la possibilité de participer à la résolution de ces questions importantes.

De plus, l'UE obtiendrait avec la Constitution plus de compétences en ce qui concerne la politique de développement. Ainsi, la lutte contre les origines de la migration, de la pauvreté et du chômage dans les pays d'origine serait facilitée.

4. Protection contre les catastrophes

Cet été, des incendies ont à nouveau touché plusieurs régions en Europe du Sud, comme en Espagne et au Portugal. L'aide en cas de catastrophe transfrontalière ne fonctionne toujours pas. L'UE a des instruments pour fournir de l'aide partout dans le monde mais pas dans les Etats membres. Avec la Constitution, l'UE obtiendrait pour la première fois une compétence en matière de protection contre les catastrophes. A travers la « clause d'assistance », les Etats membres seraient obligés de se soutenir mutuellement et de manière solidaire en cas de telles catastrophes.

5. Politique énergétique européenne

L'augmentation des prix du pétrole et de l'énergie, ainsi que les incertitudes à l'égard des fournisseurs principaux au Proche Orient et en Russie, montrent la nécessité d'une politique énergétique commune. Les obligations de l'Europe pour la protection du climat établies par le Protocole de Kyoto exigent également un effort commun en vue d'une politique d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables. La Constitution donnerait à l'UE une compétence claire en matière de politique énergétique.

6. Politique aérospatiale européenne

L'exploration de l'espace constitue un défi scientifique gigantesque ainsi qu'un défi économique. Outre les nouvelles connaissances pour la science, les investissements dans la recherche et le développement dans le domaine aérospatial jouent un rôle important pour la politique industrielle et de sécurité. Beaucoup des matériaux que nous utilisons dans la vie quotidienne étaient au départ développés pour l'aérospatial. Des satellites offrent des applications multiples : systèmes de navigation, alerte précoce en cas de catastrophes naturelles, prévisions météorologiques et contrôle routier. Jusqu'à présent, l'Europe n'a pas de politique aérospatiale commune. Des pays émergents tels que la Chine ou l'Inde sont en train de dépasser l'Europe en matière aérospatiale.

7. La Constitution signifie une Europe plus forte, plus sûre et plus sociale

La Constitution contient plusieurs changements qui contribueraient à une politique améliorée de l'Union. Surtout dans les domaines de la politique extérieure et de sécurité, de la politique intérieure et de la justice ainsi que dans celui de la politique économique et sociale, des décisions plus rapides et plus démocratiques seraient rendues possibles.

7.1. Une Europe sociale avec la Constitution

La politique sociale et économique dans l'UE est renforcée par la Constitution. Contrairement à l'opinion de certains qui croient que la Constitution mènerait à une Europe socialement injuste, elle contient des améliorations considérables par rapport au Traité de Nice. Tandis que pendant longtemps des questions économiques dominaient la politique de l'Union, l'UE constituerait avec la Constitution une union beaucoup plus sociale. Les buts de la politique de l'Union concernent le plein emploi, la justice sociale et l'égalité. Une clause sociale obligerait toutes les institutions de l'UE à participer par leurs décisions à la création de plus d'emplois et à la diminution de l'exclusion sociale.

7.1.1. L'intégration de la *Charte des droits fondamentaux* dans la Constitution constitue un pas important vers l'Europe sociale. Cette Charte fixe les droits des citoyens de l'UE parmi lesquels le droit de grève, le droit à recevoir une aide appropriée dans la recherche d'un emploi, le droit à la protection quant aux licenciements non justifiés, le droit à la protection de la santé et de l'environnement. De plus, la Constitution énumère certains droits « modernes » tels que le droit de la protection des données ou le droit d'accès aux documents.

7.1.2. En outre, le service public comme par exemple les transports en commun, l'approvisionnement en eau etc., est mieux protégé par la Constitution. Dans le projet initial de la *Directive Bolkestein* sur la libéralisation des services, cette protection n'a pas été assurée suffisamment. La résistance acharnée contre ce projet a montré à quel point cette partie du modèle économique et social européen est importante pour les citoyens. Avec la Constitution, les citoyens européens pourront aussi dans l'avenir avoir accès de manière universelle et à des prix raisonnables aux services publics.

7.1.3. C'est, avant tout, une nouvelle politique énergétique européenne qui contribuera au bon fonctionnement de l'économie. D'un côté, l'approvisionnement en énergie est une condition de base pour une économie prospère. De l'autre, environ deux millions d'emplois dépendent du secteur énergétique. L'augmentation du prix du pétrole, la forte dépendance de l'approvisionnement énergétique et la pénurie de ressources mettent en évidence que nous avons besoin de solutions européennes. Dans le cadre de la Constitution, les Etats membres et l'UE partageront la responsabilité pour la politique énergétique.

7.2. Moins de démocratie en l'absence de Constitution

De nos jours, la politique européenne a une influence directe sur beaucoup d'aspects de la vie des citoyens de l'Union. Néanmoins, les Européens ne sont toujours pas impliqués dans tous les processus de décision au niveau européen. Depuis de nombreuses années, des revendications visent la suppression de ce déficit. Dans le cadre de la Constitution, de grands progrès ont été réalisés dont la réalisation est mise en péril avec l'échec du projet.

7.2.1. Le Parlement européen est la chambre des citoyens de l'UE. Ainsi, le renforcement du Parlement prévu par la Constitution consolidera la démocratie européenne. La procédure de codécision entre Parlement et Conseil des ministres deviendra la règle, ne permettant que peu d'exceptions. Dans le domaine de la politique agricole qui consomme 40 % du budget de l'UE, la chambre des citoyens pourra dans l'avenir co-décider de manière égale dans la plupart des domaines alors qu'elle n'est que consultée actuellement.

7.2.2. De plus, la Constitution prévoit que le Parlement jouera un rôle lors de la « formation du gouvernement européen ». L'élection du président de la Commission européenne dépendra dans le futur de l'approbation du Parlement européen. Ainsi, les résultats des élections européennes influenceront non seulement le programme politique du Parlement européen, mais aussi le choix des dirigeants. La Constitution stipule également le droit du Parlement européen de destituer la Commission par un vote de défiance.

7.2.3. Pour une prise de décision proche du citoyen, l'intégration des parlements nationaux est améliorée. Ils ne sont pas seulement informés sur toutes les propositions législatives, mais leurs avis motivés doivent également être pris en compte par la Commission, le Parlement et le Conseil. De plus, la Commission est obligée d'examiner une proposition si un tiers des parlements nationaux est convaincu que le problème concerné pourrait être mieux résolu au niveau national.

7.2.4. A travers « l'initiative citoyenne » prévue par la Constitution, chaque citoyen de l'UE pourra intervenir directement dans le politique. Par la signature d'une pétition, un million de citoyens peuvent inviter la Commission à soumettre une initiative ou une proposition de loi. De plus, avec la Constitution, les organisations de la société civile sont davantage consultées sur la législation européenne. Les partenaires sociaux, donc les représentants des employés et des employeurs, seront plus intégrés dans la prise de décision. On attribuera également un rôle plus important aux collectivités régionales et locales. Le principe d'autogestion locale et communale sera constitutionnalisé. En outre, la cohérence régionale de l'UE deviendra un des buts de l'Union.

7.3. Une Europe sûre

Par la Constitution, l'Europe gagnera plus de sécurité. Vu le danger croissant provoqué par des attentats terroristes en Europe, il est temps d'avancer des initiatives nouvelles au niveau de l'UE. La Constitution renforcera la politique intérieure et de justice européenne. La plupart des décisions dans ce domaine seront prises à la majorité qualifiée. Ainsi, des décisions ayant une importance pour la sécurité intérieure pourront être prises plus rapidement. De plus, la politique intérieure et de justice sera plus à l'écoute des citoyens puisque le Parlement européen pourra participer aux décisions de manière relativement égale dans le processus législatif.

7.3.1. La poursuite de délits sera également facilitée. La police européenne (*Europol*) et l'autorité européenne de justice (*Eurojust*) pourront mieux poursuivre la criminalité organisée, la traite des hommes et d'autres crimes au niveau européen. Comme cela va de soi au niveau national, *Europol* ainsi que *Eurojust* seront contrôlées par le Parlement.

7.3.2. Dans le domaine de la politique migratoire, la Constitution apportera également une nouvelle avancée. Ici, on introduira le principe des décisions à la majorité et de la procédure de codécision. En ce qui concerne la politique de développement qui peut contribuer à ce que moins de gens soient obligés de quitter leur pays d'origine pour des raisons économiques, l'UE obtiendra une compétence claire. La politique de développement des Etats membres et celle de l'UE seront mieux reliées entre elles afin d'abolir les doublons et les contradictions dans ce domaine politique. En outre, le soutien du développement des pays d'origine des réfugiés deviendra selon la Constitution un point central de toutes les mesures de politique extérieure.

7.4. Une Europe plus forte dans le monde

La non-ratification de la Constitution signifie abandonner des progrès importants concernant la perception des intérêts européens dans le monde. La faible représentation de l'UE lors de conflits internationaux comme au Liban, en Iraq et en ex-Yougoslavie, a démontré l'étroitesse de la marge de manoeuvre dans ce domaine.

7.4.1. La politique étrangère et de sécurité commune sera facilitée par l'introduction d'une compétence claire pour l'UE. L'Union aura la tâche d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique étrangère et de sécurité commune qui se référera à tous les domaines de la politique étrangère ainsi qu'à toutes les questions relatives à la sécurité. Afin de le garantir, les Etats membres voteront sur toutes les questions importantes en matière de politique étrangère au sein du Conseil européen et du Conseil des ministres. Comme l'a démontré le conflit au Liban, cela n'est aujourd'hui possible qu'avec des difficultés et des détours. De plus, les Etats membres s'engagent dans la Constitution à se soutenir « dans l'esprit de loyauté et de sécurité mutuelle ».

7.4.2. L'introduction d'un Ministre européen des affaires étrangères constitue un progrès important. Celui-ci sera dans le futur en même temps vice-président de la Commission européenne et Président du Conseil des ministres des affaires étrangères. Il jouera un rôle important dans le déclenchement de débats sur des questions centrales en matière de politique étrangère et dans la recherche d'un consensus. Cela sera facilité par le fait qu'il participera également aux réunions du Conseil européen où sont représentés les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que le Président de la Commission européenne. Par la création du poste d'un Ministre européen aux affaires étrangères, il sera possible de réduire les désaccords en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense entre les Etats membres ainsi qu'entre les différentes institutions de l'UE.

Bien que Javier Solana ait fait un bon travail en tant que Haut représentant de l'UE pour la politique extérieure et de sécurité commune, il n'arrivait que difficilement à s'imposer par rapport aux Etats membres. Avec la Constitution, le Ministre des affaires étrangères aura plus de compétences que le Haut représentant. Avant son élection par le Conseil européen, il doit être élu par le Parlement européen. De plus, il est en tant que membre de la Commission responsable devant le Parlement européen et peut être contraint par le Parlement de démissionner par un vote de défiance. Cela fait de lui un acteur central de l'UE avec une légitimation importante, qui sera mieux capable de parvenir à une position commune de l'UE et pourra mieux la représenter sur la scène internationale qu'actuellement.

7.4.3. Deux autres instruments prévus par la Constitution renforceront le rôle de l'Europe dans le monde. Lors de son travail, le Ministre aux affaires étrangères pourra s'appuyer sur un Service diplomatique européen. Dans celui-ci, les services

diplomatiques des Etats membres ainsi que des fonctionnaires d'institutions européennes travailleront ensemble pour rendre possible la mise en place de la politique étrangère européenne et pour protéger les droits des citoyens de l'UE à l'étranger. En outre, un corps volontaire européen sera créé dans le cadre duquel des jeunes Européens pourront participer à des actions humanitaires.

Sans l'introduction de ces améliorations importantes par la Constitution, nous en resterons à de simples vœux pieux en matière de politique étrangère et de sécurité. Les chefs de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères continueront à souligner lors de leurs discours sur l'Europe, l'importance d'une politique étrangère et de sécurité commune. Néanmoins, ils ne seront ni prêts, ni à même de se coordonner de manière convenable au sein de l'UE.

Avec le Traité de Nice, l'Europe ne pourra pas surmonter les grands défis de notre temps. Les citoyens européens sont confrontés à des désavantages considérables en raison des déficits en matière d'efficacité et de transparence au sein de l'UE. Avec le nouveau Traité constitutionnel, l'UE pourrait mieux défendre les valeurs et les intérêts européens, tant vers l'extérieur que vers l'intérieur. C'est pourquoi le nouveau traité européen doit entrer en vigueur au plus tard en 2009.



Dans le numéro 17 de *Fédéchoses* de début 1977, à l'occasion du vingtième anniversaire du soulèvement de Budapest, nous avons publié deux articles, l'un de Thomas Philippovich, réfugié hongrois, militant socialiste et alors Secrétaire international du *Conseil des Communes d'Europe*, « le pourquoi de Budapest », et l'autre, de Bernard Barthalay, que nous reproduisons ci-dessous.

Liberté de la Hongrie, liberté de l'Europe

13 novembre 1956 : la résistance hongroise est écrasée. La force brute de la raison d'Etat l'emporte une fois de plus sur le refus populaire de l'asservissement et de la tyrannie.

Les puissants ont retenu la leçon : Athènes, Prague, Santiago... Seule encore une minorité tient pour vaines les aspirations à un supplément de liberté et de démocratie, pour nulles les chances d'un projet socialiste, qui feraient bon marché des préférences du mentor américain ou russe. La plupart s'abandonne aux délices des compétitions électorales oubliant que le suffrage universel est un acquis fragile, ou cultivent obsessionnellement des revendications catégorielles, s'interdisant de satisfaire les besoins des masses.

Transcendant la logique du profit ou celle du parti unique (celle qu'Imre Nagy eut l'impardonnable audace de mettre à mal), la loi d'airain de l'équilibre bipolaire menace ici nos libertés, condamne là toute perspective de libération.

Faut-il imputer cet état de choses au capitalisme ? Mais alors *quid* de la doctrine Brejnev ? Faut-il l'imputer au communisme ? Mais alors *quid* de nos souverainetés limitées (au fait, est-ce bien celles-là, M. Debré, que vous voulez défendre) ?

Devons-nous accuser les Américains et/ou les Russes d'« esprit de conquête » ?

Non, la vérité est autre. Inutile de chercher ailleurs une responsabilité que nous, Européens, portons toute entière.

Enoncé du problème : comment substituer à la (fausse) paix américaine et russe une situation moins belliqueuse et moins répressive ?

Solution : en introduisant dans l'équilibre mondial de nouveaux pôles de puissance. Qui d'autre que les Européens (après les Chinois) peuvent le faire ? Personne. C'est donc bien sur nos épaules que pèse la responsabilité d'Athènes, de Prague ou de Santiago... et déjà de Budapest, il y a vingt ans. Point d'échappatoire. La nation n'est plus en Europe un lieu de résistance, encore moins de progrès. C'est un lieu de conservation, voire de réaction.

Qu'une nation se dresse pour en finir avec la terreur ou la pauvreté. Elle est muselée.

Que l'Europe, ni antiméricaine, ni antisoviétique, fédère ses nations, offrant au monde l'image d'une société nouvelle plus juste et plus fraternelle et l'avenir, à Budapest, aura un goût de liberté, de pluralisme et d'indépendance.

Bernard BARTHALAY

**Economiste. Professeur de l'Université Lyon 2 et titulaire de la Chaire Jean Monnet de cette université.
Membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes**

Hommages à Altiero SPINELLI



Altiero SPINELLI votant en séance au Parlement européen

Les années 2006 à 2007 verront se succéder les commémorations à l'occasion des anniversaires de la naissance et de la mort d'Altiero Spinelli. Deux de celles-ci, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de son décès se sont déroulées dès 2006, à la *Maison de l'Europe de Paris*, et sur l'île de Ventotene, où avec deux autres conscrits, retenus comme lui et de nombreux autres antifascistes sur cet îlot du Golfe de Naples, Ernesto Rossi et Eugenio Colorni, il avait rédigé le *Manifeste de Ventotene (pour une Europe libre et unie)*.

Fédéchoses et Presse fédéraliste qui se reconnaissent dans cette tradition de pensée y accordera une place importante.

De nombreux textes sont en cours de traduction ou de rédaction ; d'autres nous sont déjà parvenus. Nous envisageons un numéro spécial de *Fédéchoses* (ou essentiellement consacré à) « Altiero Spinelli » et *Presse fédéraliste* collabore par ailleurs avec l'*Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes* à un *Cahier de Ventotene* (le 5^{ème} en français) reprenant l'intégralité des allocutions et messages de la célébration du 21 mai 2006 à Ventotene. Nous avons en particulier reçus à ce jour les communications suivantes, certains des textes de Ventotene pouvant en outre être repris dans *Fédéchoses*.

Fédéchoses : « Altiero Spinelli » (Jean-Pierre Gouzy), « Altiero Spinelli et Jean Monnet dans les années 50 » (Philippe Laurette), « Spinelli, Commissaire européen » (Robert Toulemon), et « Trois leçons d'Altiero Spinelli » (David Soldini). Deux autres textes de Richard Corbett et Jaques Moreau devraient nous parvenir prochainement. D'autres textes seraient par ailleurs ajoutés (par exemple, « *Fratello Altiero* » (Robert Lafont), « La 'Patria Grande' européenne » (Fernando Iglesias), « Le Président italien Giorgio Napolitano à Ventotene » (Editorial de *L'Unità Europea*), « Intervention de Guido Montani à Ventotene », « Intervention de Giorgio Napolitano à Ventotene »...

Les Cahiers de Ventotene : « Intervention du Président Napolitano à Ventotene », « Discours du ministre, Tomaso Padoa Schioppa », « Discours de la ministre, Emma Bonino », « Joseph Borrell Fontelles, Président du Parlement européen », « Jo Leinen, Président de la Commission constitutionnelle du Parlement européen », « Mercedes Bresso. Présidente de l'U.E.F. », « Jan Seifert, Président de la JEF », « Fausto Bertinotti, Président de la chambre des députés italienne », « Giuseppe Assenso, Maire de Ventotene », « Piero Mazzazzo, Président de la région du Latium », « Virgilio Dastoli, Responsable du Bureau de la Commission européenne en Italie », (.../...)

Centenaire de la naissance de Denis de Rougemont Suisse - Couvet, 8 et 9 septembre 2006

Jacques-André TSCHOUMY

Président de la *Maison de l'Europe transjurassienne* - Neuchâtel

La pensée fédéraliste de Denis de Rougemont est-elle encore d'actualité en regard de la crise européenne d'aujourd'hui ?

L'Union européenne (UE) est en crise de confiance depuis le 29 mai 2005. Résistances, peurs et freins s'accumulent. Il est devenu de bon ton de gloser sur l'Europe, sur le trop d'Europe, l'absence d'Europe, cette « Europe-là ». L'Europe est perçue simultanément partout, nulle part, et surtout, toujours, ailleurs. A l'évidence, le discours d'aujourd'hui est à l'Euroscepticisme. Il est de plus omniprésent dans tous les Etats, dans les pays fondateurs particulièrement, à l'exception très remarquée de nouveaux Etats d'Europe, centrale et orientale, dont l'espoir en plus d'Europe est impressionnant. De plus, ce débat n'est plus du seul discours de formations politiques souverainistes, mais atteindrait toutes les couches sociales, économiques et culturelles. Certes nombreux sont les clichés, fondés sur la méconnaissance, ou la peur du changement, mais ces critiques témoignent d'un état d'esprit qu'il faudra bien prendre en compte dans une construction d'une Europe citoyenne. Et il serait très maladroit de ne pas prendre en compte la juste mesure de retenues souvent fondées.

L'Euroscepticisme contamine :

- **le citoyen souverainiste** dans la mise en cause de son rapport à l'Etat : technocratie bruxelloise, perte du poids national face à Bruxelles, déficit démocratique, Europe des marchands, Constitution en panne ;
- **l'individu** dans la défense de ses intérêts corporatistes : on défend ses acquis professionnels, on craint le *dumping* salarial et les travailleurs venus de l'Est, on combat ce qu'on appelle une concurrence déloyale, on défend une position toujours sectorielle. L'Europe pousse, l'usager, le consommateur et le professionnel freinent ;
- **la personne** dans ses repères culturels : la juste échelle étant la planète, pour certains, la mondialisation ou le repli local sont les seules issues de crise à ce qu'on appelle la mondialisation. Le transit par l'Europe serait temps perdu. En ces circonstances, tout est faux. : l'ouverture à la Turquie, l'alternative européenne au bouclier atlantique, l'aide européenne au développement, la survie des petits, etc. *Big* ou *small is beautiful*, pas de milieu, pas de voie médiane. L'entièreté de ces représentations démontre combien la personne est bousculée dans ses cartes mentales, dans ses images, dans ses repères, dans ses convictions, dans ses certitudes.

Voilà le tableau européen nouveau, celui issu des échecs successifs des référendums sur le Traité constitutionnel européen de la France, puis des Pays-Bas. Ce paysage, Denis de Rougemont ne l'a pas connu. Il est à l'évidence foncièrement différent de celui qu'il a trouvé en 1946, à son retour des Etats-Unis, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, à Genève, aux *Rencontres Internationales* qu'il inaugurerait, le 8 septembre aussi, lorsqu'à 40 ans il prononça sa Conférence sur le fédéralisme européen.

Ces trois formes d'Euroscepticisme occupent le devant de la scène européenne et interrogent l'opinion. Pourquoi n'y a-t-il pas -ou plus ?- d'envie d'Europe ? Pourquoi ses partisans sont-ils appelés, et avec quelque mépris, « Euroturbos » ? Comment en est-on arrivé à cette situation, alors que se construit, sous nos yeux, le plus formidable projet fédérateur et démocratique que n'ait jamais connu l'Europe ?

Une analyse, et une nécessaire prise en compte des images et des mentalités eurosceptiques, s'impose aujourd'hui, si le « projet Europe » souhaite progresser.

Une « Europe après l'Europe » est à construire désormais, plus citoyenne. C'est une nécessité. La simple délégation de pouvoir aux dirigeants des Etats est inappropriée aujourd'hui. Cette vieille culture consistant à élire des représentants, après quoi on est déçu et on proteste, sclérose l'Europe, et l'enfonce. Il convient donc de redonner du sens à l'Europe et de reconstituer le sens de l'Europe auprès des citoyens par un travail en profondeur. C'est ce programme de sorties de crise que la *Maison de l'Europe transjurassienne*, en partenariat avec cinq autres *Maisons de l'Europe* de plusieurs capitales d'Europe, contribue à mettre en débat, toute cette année 2006, à Luxembourg, Santarém (Portugal), Paris et St. Genis en France, Varsovie dans quelques jours, et Saarbrücken.

Notre programme tient en quatre lignes de forces.

· **Renforcer l'implication des citoyens dans le processus décisionnel européen.**

C'est l'idée participative de Denis de Rougemont. Le projet de Constitution incluait un chapitre sur la démocratie participative. Une innovation saluée, incluant un droit de pétition attractif. L'implication des citoyens dans le processus aurait remplacé le troc à huis clos, actuellement de règle à Bruxelles.

A ce titre, nombreuses sont les initiatives à prendre : instauration de plates-formes de dialogue, sociétés civiles reconnues interlocutrices et disposant de moyens alloués par l'UE

· **Inscrire les valeurs culturelles au processus de construction de l'Europe.**

Quelle est l'identité de l'Europe ? Elle n'est pas donnée, elle se construit. Elle se construit en puisant dans ses ressources, anciennes, mais futures surtout. A cet égard, de nombreuses initiatives sont à prendre : généralisation des « Ateliers Europe », création d'espaces publics de formation à l'Europe, création d'espace publics de communication européenne, opinion publique alimentée par les médias, échanges obligatoires d'un semestre au moins dans un des pays européens. Les valeurs culturelles sont valeurs fondatrices de l'identité européenne. *Identité et culture européennes sont deux axes majeurs de la pensée fédérale de Denis de Rougemont.*

· **Relancer l'Union politique.**

L'axe Paris-Berlin date. Entre l'intergouvernemental et le supranational, la démocratie représentative s'essouffle. Les institutions politiques ne sont pas efficaces. Une démocratie plurinationale à double majorité est à inventer en une *Fédération des Etats et des peuples*, avec une Présidence élue au suffrage universel, un droit de vote à majorité qualifiée, un développement des coopérations renforcées et de l'*opting out*, un partage de compétences au sein de Régions qui

n'annulent pas les frontières, mais les dépassent, une logique de coopération liant les collectivités locales, les régions frontalières, les Etats et l'Union. Le temps est venu de transformer l'Europe diplomatique du XXème. siècle en une Europe démocratique du XXIème. siècle. *Le fédéralisme de Denis de Rougemont pourrait utilement inspirer les scénarios politiques futurs.*

· **Doter l'Union d'un projet de développement solidaire.**

Les oppositions entre les champions du marché et ceux du social sont stériles. Les dépasser est urgent. Une politique offensive de développement solidaire doit avoir la priorité absolue. L'économie mixte de marché sera modèle européen en tant qu'enjeu de société. *Les propositions de Denis de Rougemont vers un développement équilibré montrent la direction.*

Par ailleurs, faut-il une Constitution européenne ?

Notre réponse est sans équivoque : lorsqu'une communauté se confronte à de grands défis, comme aujourd'hui, et est en cours d'élargissement, comme aujourd'hui, elle a besoin de clarifier ses valeurs et ses objectifs. Il faut donc en préserver les avancées, mais au profit d'un texte court, et compréhensible de tout adolescent sorti d'école obligatoire. *Quant à la préservation de la différence nationale, avec Denis de Rougemont, nous dirons qu'on ne peut se marier en exigeant de rester célibataire.*

Une suggestion intéressante a été faite par le Professeur Andreas Auer, de Genève, soit de distinguer, à l'avenir, ce qu'il appelle les *référendums d'adhésion*, à soumettre à décision populaire de tous, un même *week end*, des *référendums d'intégration*, Maastricht, par exemple, qui ne relèveraient que des parlements. *Avec Denis de Rougemont, nous croyons que le fédéralisme européen doit concentrer son effort sur un objectif décisif : la création d'une Constitution fédérale de l'Europe.* Car l'approche fonctionnelle, pragmatique, par pièces et par morceaux, ne suffit plus. Elle multiplie les obstacles dressés par les nationalistes. Les consultations menées par le Traité constitutionnel ont montré qu'elles relèvent davantage de démarches populistes que de principes démocratiques. Elles sont détournées de leur enjeu européen, et parasitées. Les citoyens répondent en fonction de la confiance qu'ils ont ou n'ont pas envers ceux qui les gouvernent. A l'avenir, seuls des référendums européens simultanés pourront être légitimes, et encore sur des enjeux majeurs d'intérêt commun.

Reste la Suisse, hors course en Europe, mais, malgré son statut, reconnue comme Fédération réussie. Gilles Petitpierre, ancien parlementaire fédéral, avait proposé des pistes de sorties de crise pour la Suisse qu'il rappellera peut-être tout à l'heure, en lien avec le thème d'aujourd'hui. *Car la Suisse n'est plus ce peuple heureux dont parlait Denis de Rougemont, il est complexe et souvent déchiré.*

Entre terrorisme et guerre préventive : le rôle de l'Europe

Giampiero BORDINO

Professeur d'histoire contemporaine.

Article publié en commun avec *The Federalist Debate*

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL

Avec l'attaque des *Twin Towers* de New York le 11 septembre 2001, la pratique du terrorisme, déjà bien connue dans l'histoire mondiale, a dévoilé son authentique « nouveauté », sa valeur symbolique pour le XXI^e siècle dans lequel nous sommes entrés. Cette nouveauté réside dans une globalisation de la terreur, inconnue jusqu'alors, dans son mode de diffusion polymorphe le 9/11, où la super puissance mondiale post bipolaire elle-même, les Etats-Unis, a été touchée ; il n'existe plus aucun « sanctuaire » que la distance, les océans ou la technologie pourraient protéger des actions terroristes. Après New York, juste pour donner quelques exemples, il y eut en fait : en 2002, la synagogue de Djerba, les discothèques à Bali et le théâtre à Moscou ; puis en 2003, les hôtels à Casablanca et la gare à Madrid, puis finalement en 2004, le métro de Moscou et l'école de Beslar en Ossétie. La nouvelle terreur globale, qui semble essentiellement, pour le moins, d'inspiration fondamentaliste et islamiste, peut frapper n'importe où, n'importe qui, dans les conditions et les situations les plus diverses, pour les raisons les plus différentes, avec les objectifs les plus divers et en utilisant les moyens les plus variés (souvent en faisant exploser son corps pour détruire celui de l'ennemi). Cette globalisation polymorphe de la terreur est, dans une certaine mesure, un des « fruits » du processus de la mondialisation, au même titre que la nouvelle finance ou la nouvelle économie planétaire. Les frontières des Etats, leurs « barrières » traditionnelles (incluant des territoires et des peuples placés sous leur souveraineté exclusive et défendus, si nécessaire, par l'usage de la force) présentent aujourd'hui des « brèches » toujours plus larges et plus nombreuses, par lesquelles passent, d'une manière toujours plus incontrôlable, des flux de personnes (les processus migratoires), de biens (argent, marchandises) et des « signes » (information, connaissances, images, valeurs). Dans les conditions actuelles, surtout technologiques (la révolution des transports et de la communication, on le sait bien, a changé le monde d'une manière irréversible sauf catastrophes qui pourraient le ramener à des époques technologiques antérieures), aucun Etat, pas même la superpuissance américaine, n'est capable, seul, de combler les « brèches » qui ponctuent ses frontières, que ce soit en élevant des murs, en patrouillant les mers ou en censurant les réseaux informatiques. Le terrorisme et la crise de la souveraineté des Etats, aussi en train de perdre leur traditionnel « monopole de l'usage de la force légale » à l'avantage d'opérateurs privés (pas seulement du terrorisme politique, mais aussi du crime organisé), sont deux phénomènes intriqués qu'il convient de prendre en compte ensemble.

Le monde, tel qu'il apparaît aujourd'hui, est un monde structurellement et dangereusement non gouverné, au sein duquel convergent de nombreux facteurs de désordre et d'instabilité : il ne s'agit pas seulement des flux transnationaux planétaires mentionnés plus haut, mais aussi des asymétries et des fractures entre des territoires, des peuples et des groupes sociaux, trop inégaux pour être à même de vivre ensemble pacifiquement ; et enfin aussi d'un facteur plus contingent sans y être tout à fait étranger, il s'agit du résultat de la fin du bipolarisme et de l'apparition qui s'en est suivie d'un « système d'organisation » unipolaire (américain) en aucune manière capable de gouverner seul le monde parce qu'il manque de la puissance (pas seulement militaire mais aussi économique) et de la légitimité nécessaires.

Ce n'est pas du tout le « choc des civilisations » dont on parle trop souvent qui est à l'origine du terrorisme qui émerge ces dernières années, parce que les civilisations (sur lesquelles l'analyste politique américain Huntington écrit depuis 1993, prévoyant des conflits entre elles) ne sont pas des mondes fermés et homogènes mais (comme les sociétés et les Etats) des « enclos » parsemés de brèches, traversés par des flux, reliés par des réseaux intriqués, parcourus par des tensions et des fractures qui les différencient et les divisent. Comment, sans cela, pourrait-on expliquer que le plus grand nombre de victimes du terrorisme arabo-islamiste ont été faites en Algérie (100.000 morts dans une guerre civile rampante pas encore terminée) par des Arabes musulmans contre des Arabes musulmans ? Et comment ne pas voir les différences, les variations et même les conflits qui règnent au sein des diverses sociétés musulmanes, les différents groupes politiques, les différentes écoles coraniques, les différentes tendances culturelles, en partie influencées par la culture de l'« autre civilisation », l'occidentale ? Et comment ne pas voir, en outre, que la soi-disant société occidentale est aussi traversée, à l'interne, par des différences et des conflits entre des intérêts et des valeurs, à l'intérieur des Etats et entre les Etats et que des flux importants (avant tout migratoires comme ceux du Mexique vers les Etats-Unis et ceux d'Afrique vers l'Europe) d'autres civilisations, parmi lesquelles la civilisation islamique, alimentent toujours d'avantage ces différences ?

La globalisation est composée d'un monde de segments qui s'entrecoupent, plutôt que d'un monde d' « enclos » homogènes et fermés. Ni les civilisations, ni les Etats ne sont plus des « enclos », si tant est qu'ils ne l'aient jamais été. C'est pourquoi les conflits dialectiques qui comptent le plus n'opposent pas la civilisation occidentale à la civilisation arabo-islamique ou chinoise ou toute autre encore. Pas plus qu'ils n'opposent, contrairement à ce que croit le Président américain Bush (avec des conséquences désastreuses, pas seulement pour l'Amérique, mais pour le monde entier), les « bons Etats » raisonnables aux « Etats voyous » (qui doivent être punis par des guerres préventives qui ont, comme les faits l'ont montré, des effets calamiteux), mais différents segments qui s'entrecoupent souvent avec leurs « extrêmes » à l'intérieur de ces civilisations et de ces Etats.

Le monde doit fondamentalement être considéré aujourd'hui, si l'on cherche une stratégie adéquate pour affronter ses problèmes (la paix, la sécurité, le développement, etc.) comme une société unique qui traverse les civilisations et les Etats, où agissent des acteurs transnationaux toujours plus nombreux et où, par conséquent de plus en plus de politiques transnationales sont nécessaires : politiques de sécurité, politiques de développement durable, politiques de cohésion sociale, politiques de dialogue et d'intégration interculturelle. Notre drame actuel cependant, c'est que, d'un côté, il n'existe pas encore d'institutions globales légitimes et capables de mener de telles politiques (l'ONU pourrait devenir l'une d'elles si les Etats décidaient de lui céder leur souveraineté). D'autre part c'est que le « pivot » du système mondial, les Etats-Unis, exercent aujourd'hui un *leadership* inadéquat et pensent le monde comme s'il était encore le « monde de Westphalie », qui caressent l'illusion des « guerres préventives » contre les Etats voyous (et qui obtiennent à la place, comme résultat, la « dissémination » du terrorisme dans le cas de l'Afghanistan et son « attraction » dans le cas de l'Irak) ; ils pratiquent l'unilatéralisme, alors même qu'ils n'ont plus les moyens de l'exercer (il s'agit en fait d'un « empire en déclin », à la fois politiquement et économiquement), ils enfreignent la légalité internationale (avec la guerre en Irak sans légitimité de l'ONU, ou en écartant de tout droit ou protection légale les prisonniers « afghans » à Guantanamo et en pratiquant la torture dans les prisons de Bagdad) et demandent encore que les autres soient d'accord.

Dans un tel scénario, en conclusion, comment ne pas penser au rôle possible de l'Europe ? Comment ne pas réaliser le fait indéniable que notre continent, après 1945, (grâce aussi au soutien américain initial et décisif, quand les Etats-Unis disposaient d'un véritable *leadership* qui, d'une manière ou d'une autre, savait comment « penser le monde ») est l'exemple vivant de la manière dont il est possible de réaliser un grand processus de réconciliation après des siècles de conflits sanglants et deux guerres mondiales nées « sur son terrain » (et durant lesquelles le terrorisme a été largement pratiqué, à la fois par des Etats et des individus) ? Et comment ne pas penser, en outre, à la grande notoriété dont l'Europe jouit dans le monde (influence culturelle, capacité d'attraction), y compris dans le monde arabe et islamique, pour son modèle d'intégration pacifique et pour la capacité démontrée d' « inclusion » qu'elle propose (jusqu'au résultat récent de l'élargissement) ? Comment ne pas penser tristement, enfin, à l'exécration « courte vue » d'une partie de la classe dirigeante européenne qui s'oppose au développement politique de l'Union vers un gouvernement commun (dans l'illusion qu'ils pourront pendant longtemps cultiver leur champs clos national), empêchant ainsi l'Europe de jouer son rôle dans le monde, d'utiliser sa notoriété pour contribuer à la sécurité commune et au développement avec les autres Etats, les autres communautés d'Etats, les autres acteurs.

L'Europe, son Union, peuvent jouer un rôle décisif dans la lutte contre la terreur, en proposant, comme nous l'a appris l'histoire des Etats, au moins celle des Etats démocratiques, telle qu'elle s'est déroulée à l'intérieur de leurs frontières, une stratégie qui ne soit pas celle de la « guerre préventive », mais une prévention des fractures et des conflits susceptibles d'alimenter la terreur (en utilisant aussi, naturellement, la politique de sécurité et de défense). Prévenir signifie fondamentalement mettre en place un vaste « processus d'intégration » (dans les domaines de la sécurité, de l'emploi, des droits, etc.) au niveau mondial, à la mesure de ce que les démocraties d'Europe et leur Union ont été capable de faire durant le dernier demi-siècle. Je me demande et je le demande aux décideurs politiques : cela vaut-il encore la peine de continuer à cultiver, avec des résultats pathétiques, nos champs clos nationaux déclinants en empêchant l'achèvement du processus de l'unification politique de l'Europe alors qu'une possibilité réaliste de presser le pas dans une telle perspective existe dans

un monde qui risque, autrement, un avenir de terreur illimitée à laquelle s'opposera symétriquement une guerre préventive infinie ?

La façon conventionnelle de réformer les Nations unies : utiliser l'expérience conventionnelle de l'Union européenne

Antonio PAPISCA

Université de Padoue. Article publié en commun avec *The Federalist Debate*, Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP

La transition difficile en direction d'un monde nouveau, durable et plus humain, peut être perçue grâce à la métaphore de la naissance -dans notre cas d'un accouchement très difficile. Qui devrait venir au monde ? C'est le résultat de la transition, c'est plus qu'un simple souhait, c'est déjà un projet reconnaissable.

J'entends que l'ordre mondial dont nous avons besoin existe déjà en tant que projet dont nous pouvons effectivement reconstruire l'identité en utilisant des parties préexistantes. En d'autres termes, nous n'avons pas besoin d'imaginer la progéniture, nous devons simplement l'aider à vivre et à grandir.

Une autre métaphore c'est celle de la mosaïque : nous ne pouvons pas réaliser la mosaïque sans les *tesserae*, les *tesserae* sont là mais la mosaïque n'apparaîtra que si quelqu'un les assemble.

Avec cette double métaphore je veux souligner que les éléments-clés d'un ordre mondial durable existent déjà -je me réfère au paradigme moral et juridique des Droits de l'homme reconnus internationalement, à la loi internationale enracinée dans la Charte des Nations unies, aux institutions multilatérales, aux acteurs, aux circonstances historiques- mais que le résultat cohérent n'en est pas encore apparu parce que l'acteur politique qui aurait la capacité inhérente de placer les *tesserae* n'a pas le courage d'être à la hauteur de cette tâche, en premier lieu en rendant visible le modèle de l'ordre mondial.

J'insiste sur la nécessité de rendre visible ce projet, de faire savoir aux gens que nous ne marchons pas à tâtons dans l'obscurité, qu'il est possible de résister au déterminisme de l'idéologie de la *Realpolitik*, que si dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle nous avons eu quelques réussites réelles (des épiphanies de bonne gouvernance globale) il n'est pas raisonnable d'abandonner.

J'ajouterais une troisième métaphore. Dans les années 40 du siècle dernier un ensemencement généreux et à longue perspective « d'universaux » a eu lieu : en particulier la Charte des Nations unies, la Déclaration universelle des Droits de l'homme, l'Organisation des Nations unies, le système des agences spécialisées de l'ONU, les processus d'intégration régionaux, et en tout premier le système de l'Union européenne (UE). Nous pourrions donc plaider que la planète est comme une maison avec beaucoup d'articles ménagers utiles et des commodités modernes mais qui ne sont pas exploités correctement.

Au milieu du siècle dernier une révolution centrée sur la personne humaine a commencé et elle a déjà changé l'ADN du système mondial : aujourd'hui personne ne dirait, en tout cas comme question de principe, que le principe du respect de la dignité humaine devrait être subordonné à la souveraineté de l'Etat. L'*apartheid* et le colonialisme sont perçus comme des tabous, la sécurité et le développement sont de plus en plus perçus comme la sécurité de l'homme et le développement de l'homme, l'unilatéralisme, bien que souligné par le *leadership* de la superpuissance, est considéré comme non naturel et coûteux en termes à la fois économiques et moraux.

Le système européen et son processus, une leçon fertile pour tout le monde

Devant une situation qui génère non seulement des conflits et la confusion mais aussi une richesse d'opportunités, on peut effectivement se demander si l'UE n'est pas le véritable acteur politique capable de rassembler et d'arranger les tesserae de notre mosaïque, de mettre au monde l'enfant et de faire fonctionner les articles ménagers. Finalement la grande tâche consiste à récapituler les semences et les fruits des semailles fertiles des valeurs universelles en une stratégie cohérente de construction de la paix mondiale, c'est à dire de développer et d'améliorer cet héritage commun.

Pour reprendre ce flambeau deux sortes de ressources d'autorité sont nécessaires pour l'acteur candidat : la cohérence morale et de séduction et des capacités de gouvernance. Je veux dire qu'il est d'abord demandé à l'acteur de conduire par l'exemple.

Est-ce que c'est le cas de l'UE ? Je pense que l'évidence empirique dit oui, pourvu que nous gardions présente à l'esprit l'idée que l'Union européenne devrait être plus homogène et cohérente à la fois *ad intra* et *ad extra* dans son propre système.

Je voudrais énumérer quelques arguments convaincants :

- le processus d'intégration européen est un exemple de la façon dont il est possible de construire une paix durable entre des Etats, des peuples et des entités religieuses, qui pendant de nombreux siècles se sont fait la guerre ;
- le système européen est un laboratoire vivant de pédagogie mutuelle entre des cultures et des systèmes politiques différents. C'est un véritable chantier de dialogue interculturel dans un contexte historique très complexe ;
- le système européen est un laboratoire de gouvernance multi-et-supranationale basé sur le principe de subsidiarité à la fois territoriale et fonctionnel.

Nous pouvons, en fait, dire que ce système fonctionne bien et remplit sa double tâche « d'agenda de développement » et de « constructeur d'institutions », de façon à faire face convenablement aux besoins de gouvernance nés de la crise, à la fois des « capacités » de l'Etat, de la « forme » de l'Etat (crise structurelle de l'Etat traditionnel) et de la pratique démocratique. L'UE est le système transnational dans lequel des formes plus complexes de gouvernances -ou mieux, d'Etat- sont effectivement mises en œuvre. Le système européen devient ainsi le pionnier de l'expérience de la démocratie internationale, j'entends une authentique démocratie transnationale, à la fois la légitimisation des institutions politiques supranationales au moyen de l'élection directe d'une assemblée parlementaire et la participation des organisations civiles et des groupes dans le processus décisionnel au niveau supranational.

L'UE est en train de métaboliser le paradigme des Droits de l'homme universellement reconnus, dans et hors de son propre système. La Charte européenne des droits fondamentaux, proclamée à Nice en décembre 2000, est maintenant incluse dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe et plaide vigoureusement pour la complète *constitutionalisation* de l'ensemble du système. L'UE met en pratique la *clause des Droits de l'homme* dans les traités avec les pays-tiers et fait campagne, oralement mais avec un énorme soutien financier, pour l'établissement et la mise en fonction de la Cour criminelle internationale. Ce sont là de bons indicateurs pour la défense des Droits de l'homme.

Outre cela l'UE élargit progressivement à la fois le concept et la pratique de la citoyenneté. Le Traité de Maastricht a établi la *citoyenneté européenne* comme un ensemble de droits s'ajoutant à ceux des citoyens des Etats membres : bien entendu, c'est une citoyenneté élargie mais qui reste *ad alios excludendos*. Maintenant, la Charte des droits fondamentaux de l'UE considère les individus comme des *êtres humains* (personnes humaines) et non pas comme des *citoyens enregistrés* d'un Etat membre de l'Union. Ce nouveau développement -la citoyenneté *ad includendum*, *citoyenneté plurielle et universelle*- est un défi pour l'approche discriminatoire de la *citoyenneté de l'UE*. Donc de ce point de vue l'UE se présente comme un laboratoire de changement structurel suivant l'éthique universelle et les exigences de la loi, en définitive, un exemple pour le monde entier.

La *méthode conventionnelle* dans le processus en cours de construction des institutions est strictement lié à la leçon de démocratisation générale qui découle de l'UE. Jusqu'ici nous avons eu deux expériences de *Convention européenne* ; la première, sur les Droits de l'homme et la Charte des Nations Unies ; la seconde sur l'avenir de l'UE et le résultat en est le Traité Constitutionnel. La *ratio* de cette pratique originale c'est que, pour que des buts statutaires majeurs soient atteints, la prise de décision au sommet doit être complétée par des éléments élargis et diversifiés incluant les acteurs les plus significatifs du jeu subsidiaire. La valeur intrinsèque de la pratique *Conventionnelle* réside dans la pluralité et la variété des membres qui forment le corps conventionnel, ce qui permet de collecter et de développer à la fois des idées et une légitimité, grâce à une participation plus représentative.

RENFORCER ET DEMOCRATISER LES NATIONS UNIES : UN CHOIX PREFERENTIEL DE L'UNION EUROPEENNE

Ce qui est mentionné ci-dessus est suffisant pour faire du processus d'intégration européenne un exemple impressionnant pour tous et faire de l'UE un acteur crédible de la politique mondiale. Mais l'acteur n'a pas encore la capacité d'utiliser ces leçons comme ressources de pouvoir : l'absence d'une *seule voix* de l'UE dans la politique mondiale, en dépit du fait que l'Union a pour elle une monnaie unique, indique bien une déficience exaspérante et persistante. *Etre un exemple* est un *boomerang* pour l'UE, en ce sens que dans le système mondial, il lui est demandé instamment d'être à la hauteur de ses réussites et qu'elle porte par conséquent le devoir moral d'agir suivant sa nature, une politique de puissance marquée par une prépondérance des Droits de l'homme, une volonté de paix couronnée de succès et la démocratisation.

Dans la perspective d'un rôle majeur de l'UE, on devrait donner la priorité à l'arrangement des *fesserae* de la mosaïque de l'ordre mondial en gardant à l'esprit que :

a) derrière la dé-régulation économique il y a une stratégie de dé-régulation institutionnelle, ce qui signifie miner le système de multilatéralisme organisé, de la justice criminelle supranationale, de la sécurité collective, du transnationalisme sans profit ;
b) la destinée de la (nouvelle) loi internationale basée sur les Droits de l'homme est strictement liée à la destinée des Nations unies, de la coopération multilatérale et de l'ensemble du système d'organisation internationale. Si nous abandonnons ce dernier nous n'aurons ni le mécanisme convenable pour faire appliquer les Droits de l'homme et poursuivre la sécurité collective, et les objectifs de développement humain, ni un espace convenable pour étendre la pratique de la démocratie.

Alors quelle tâche y-a-t-il pour l'UE, en particulier, en ce qui concerne le futur des Nations unies ? Et, d'abord et avant tout, pourquoi les Nations unies ?

Se poser la question, pourquoi les Nations unies, c'est comme se demander pourquoi la démocratie, pourquoi une gouvernance durable, les Droits de l'homme ou la justice sociale, le règne de la loi ou la subsidiarité dans un monde globalisé pour le meilleur et pour le pire.

La réponse au *pourquoi l'ONU* peut être résumée en disant que les Nations unies contribuent à préparer un avenir positif. Nous avons, à cet égard, un témoignage empirique considérable dont les chiffres ne peuvent se rapporter qu'aux échecs, et aux succès, remportés. Mais les succès sont infrastructurels, c'est à dire intrinsèquement robustes et durables : je ne citerai que la création du Droit international des Droits de l'homme, l'élaboration de la philosophie complémentaire de la sécurité humaine et du développement humain, l'encouragement de la culture et la pratique de la coopération multilatérale, l'actuelle traduction des exigences politiques du mouvement féministe en objectifs adéquats dans l'agenda et dans l'arène du monde politique (en particulier par les mécanismes universels et régionaux des Droits de l'homme), les opportunités et la visibilité donnée au rôle des ONG et des mouvements de la société civile, le développement du Droit criminel et l'établissement d'un système supranational de juridiction criminelle, etc.

Comme il a déjà été souligné, le principal argument pour ne pas abandonner les Nations unies c'est que la destinée de la *nouvelle loi internationale de tous les droits de l'homme pour tous* est strictement liée à la destinée de sa mère l'ONU, et *vice versa*.

Comme priorité de sa politique extérieure de sécurité, l'UE devrait faire et se conformer à ce que j'appellerais *le choix préférentiel pour les Nations unies*, pour les renforcer et les démocratiser en gardant présente à l'esprit la Constitution européenne liée à la Charte des Nations unies, comme cela est prévu dans l'article 3 (les Objectifs de l'Union) : « dans ses relations avec le monde en général, l'Union devra soutenir et promouvoir ses valeurs et ses intérêts. Elle contribuera à la paix, à la sécurité, au développement durable de la terre, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'éradication de la pauvreté et à la protection des droits humains, en particulier les droits des enfants, aussi bien qu'à l'observation stricte et au développement du droit international, y compris le respect des principes de la Charte des Nations unies ».

Dans cette perspective il faudrait souligner que la question de la réforme de l'ONU dans un monde toujours plus divisé, injuste, armé et globalisé, ne peut pas être envisagée comme un chapitre séparé d'un agenda plus vaste de problèmes d'ordre mondial, en fait elle est au cœur de cet agenda.

Si nous considérons les quatre dernières décennies, de l'existence des Nations unies, nous avons une sorte de tableau comme d'un cimetière qui se remplirait rapidement de pierres tombales : ce sont les innombrables dossiers et rapports, vides et sans fin, sur la réforme de l'ONU produits par les innombrables groupes de travail, comités ou comités des sages, personnalités éminentes, à l'intérieur ou à l'extérieur du siège de l'ONU.

Et cependant sans me rendre à aucun déterminisme masqué, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'alternatives légitimes aux Nations unies.

UNE CONVENTION UNIVERSELLE POUR RENFORCER ET DEMOCRATISER LES NATIONS UNIES

Donc si nous gardons présents à l'esprit à la fois les résultats positifs et les échecs, la réforme de l'ONU devrait se faire en accord avec les principes inscrits dans la Charte, comme ils ont été explicités et améliorés par la Déclaration universelle des Droits de l'homme et d'autres instruments juridiques centrés sur la personne. Il faudrait insister sur l'importance de développer le potentiel fertile de l'actuelle loi internationale, innovatrice, qui proclame que « la reconnaissance de la dignité inhérente et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine est la fondation de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde » (Préambule de la Déclaration universelle). L'approche d'ensemble devrait définir clairement les objectifs.

La stratégie de réforme de l'ONU devrait poursuivre deux objectifs principaux : la démocratisation des organes de l'ONU, et des processus décisionnels, et l'équilibrage des deux blocs thématiques de la Charte qui ont respectivement pour pivots institutionnels le Conseil de sécurité et l'actuel Conseil économique et social. Les deux titres de ces deux blocs devraient être respectivement : la sécurité humaine et le développement humain.

La démocratisation de l'ONU est une priorité absolue. Nous ne pouvons rien changer, développer ou améliorer si nous n'injectons pas de substance démocratique dans les mécanismes de l'ONU. Ici il faut être clair : la démocratie internationale signifie démocratie authentique, ceci ne correspond pas à la procédure de vote « un Etat, une voix ». Cela implique une légitimation plus directe des organes internationaux, une participation plus populaire dans la prise de décision et des initiatives autonomes de la société civile dans l'arène politique mondiale. La démocratisation de l'ONU devrait être conçue comme un processus qui poursuivra de façon urgente des objectifs majeurs tels que (liste indicative) :

- obtenir une meilleure représentativité au Conseil de sécurité, en réorganisant et en complétant la composition de ses membres sur une base régionale ;
- établir une Assemblée parlementaire de l'ONU et un Forum global de la société civile ;
- renforcer le rôle, à la fois, des ONG et des institutions de gouvernement locales ;
- renforcer les fonctions de l'ECOSOC en poursuivant les buts de justice sociale, en incluant des pouvoirs plus étendus aux mécanismes des Droits de l'homme de l'ONU ;
- établir une force de police permanente de l'ONU (à la fois civile et militaire) ;
- augmenter le mandat de la Cour criminelle internationale et renforcer sa structure ;
- permettre à la Cour de justice internationale d'évaluer la légitimité des actes du Conseil de sécurité.

Il faut s'attendre à ce que la pratique de la démocratie participative et représentative ait une influence considérable en dehors de l'ONU, qui descendrait progressivement dans les Etats : alors la démocratie internationale serait la variable indépendante de la démocratie interne, qui se développerait par le dialogue, les échanges pacifiques, la coopération et la *contamination* vertueuse.

Equilibrer les deux blocs thématiques de la Charte signifie que le Conseil économique et social (ECOSOC) devrait avoir tous les pouvoirs nécessaires pour orienter l'économie mondiale et les affaires du monde dans la direction de la justice économique et sociale. Comme nous le savons, tandis que le champ couvert par l'ECOSOC est très vaste et très utile -les affaires économiques et sociales aussi bien que les mécanismes des Droits de l'homme- il a également des fonctions de coordination et de recommandation très mal définies vis à vis des institutions de *Bretton Woods*. En dépit de l'utilité cruciale du champ, ses fonctions ne sont absolument pas comparables avec celles du Conseil de sécurité.

Puisque, à l'intérieur et autour du système de l'ONU nous parlons de sécurité humaine, de développement humain comme des deux faces de la même pièce -les deux sont multidimensionnels, les deux ont le même sujet : les groupes, les individus, les peuples- alors deux questions se posent : pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il autant de pouvoirs et pourquoi ceux de l'ECOSOC sont-ils si faibles et si peu nombreux ? Pour faire de l'ECOSOC un vrai *Conseil pour la sécurité économique, sociale et environnementale*, sa destinée devrait être liée à celle du Conseil de sécurité actuel. Cet ensemble, tout à fait cohérent avec le principe d'interdépendance et d'indivisibilité de tous les droits humains, renforcerait considérablement tout le système des Nations unies.

La pratique de la démocratie à l'ONU devrait déjà commencer dans la phase préparatoire de rédaction d'un document d'ensemble sur sa réforme, j'entends, un document-cadre qui aurait une autorité à la fois politique et morale. Il n'est pas nécessaire de souligner que cette phase est très délicate parce qu'elle influencera considérablement la prise de décision ultérieure. Le travail de rédaction préalable devrait s'effectuer dans un contexte de participation pluriel, je veux dire par là que le document de réforme devrait être préparé par un comité *ad hoc* de nature *plurielle*, que sa composition devrait être plus diversifiée et plus large que celle fournie par des groupes inter-gouvernementaux tels que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. Sa composition doit rompre avec les self-références non concluantes et stagnantes du débat au quartier général des Nations unies et avec les agenda cachés de puissants lobbies gouvernementaux.

La proposition consiste à établir sur une résolution -décision approuvée par l'Assemblée générale, où le droit de veto n'existe pas- une *Convention globale (ou universelle) pour renforcer et démocratiser l'ONU*, dont il serait souhaitable que la composition comprenne les segments représentatifs suivants :

- les Etats-membres des Nations unies par groupes régionaux ;
- les institutions adéquates du système ONU ;
- des organisations régionales ;
- les parlements nationaux et les Assemblées parlementaires des organisations régionales ;
- des autorités de gouvernements locaux (par le biais de l'ONG, récemment créée, *Cités unies et gouvernements locaux ...*) ;
- les ONG ayant un statut consultatif aux Nations unies et les réseaux de la société civile globale ;
- le mouvement global des femmes ;
- les observateurs permanents des Nations unies.

La *méthode conventionnelle de l'ONU* résisterait de façon cohérente à l'*incipit* de la Charte de l'ONU, « Nous les Peuples des Nations unies », dont le message d'anticipation d'une démocratie transnationale résonne maintenant au fond de la conscience de millions de membres actifs des organisations et mouvements de la société civile globale. L'accès le plus large possible à la *Convention universelle* devrait être assuré au moyen d'un site *WEB* spécifique. Pour une suite convenable le document final de la *Convention* devrait être soumis à l'Assemblée générale comme institution mandataire et assemblée *ad hoc*. Comme il a été dit plus haut l'UE a l'expérience de deux *Conventions européennes*, ce qui lui donne le droit de proposer la réforme de l'ONU par le schéma pluraliste de la *Convention*, adapté convenablement, bien entendu, au contexte mondial. L'*Assemblée conventionnelle* de l'ONU ne serait pas un simple groupe de travail, mais une véritable entité constituante avec, pour mandat, de rédiger une série cohérente de propositions formelles. De cette façon il serait possible de surmonter ce qui, jusqu'à maintenant, a été le véritable obstacle au processus de réforme, c'est à dire une approche inter-gouvernementale stricte, finalement stérile, autosuffisante et exclusive.

Les Nations unies. Soixante ans de réalisations

Keith SUTER

Ancien Président des *World Federalists of Australia* et de la *UN Association of Australia*, Perth.

Article publié en commun avec

La Charte des Nations unies a été signée le 26 juin 1945. Dans les controverses courantes on a tendance à oublier les succès de l'ONU : en voilà dix. Ils ne sont pas triés ici par ordre d'importance.

La longévité

L'ONU a duré trois fois plus longtemps que son malheureux prédécesseur : la Société des nations (SDN). On avait souvent considéré la SDN comme une « noble expérience », avec l'implication qu'elle n'était pas là pour durer (ce qui en fait était exact). Mais l'ONU a survécu à toutes les prédictions de disparition imminente. Le journal britannique conservateur *Daily Express*, en 1948, fut le premier à prédire que ce serait vite liquidé, mais en fait l'organisation a tenu la distance. Même l'Administration Bush actuelle (facilement l'une des plus hostiles des gouvernements anti-ONU dans l'histoire américaine) ne cherche pas à en finir avec elle.

En fait, une partie du problème de l'ONU, c'est qu'elle est là depuis si longtemps qu'on n'y prête plus attention. Les *Associations pour les Nations Unies (UNA's)* ont de la peine à attirer l'intérêt sur elle parce que tant de gens n'ont jamais connu le monde sans elle ; l'ONU est devenue une présence ordinaire dans leur vie.

L'universalité des membres

Virtuellement tous les pays sont membres de l'ONU. La SDN n'avait jamais connu cet avantage. Les Etats-Unis n'en avaient jamais été membres, l'URSS n'en fit partie que tardivement et en fut exclue (lors de l'invasion de la Finlande). Le Japon, l'Italie et l'Allemagne démissionnèrent à cause de leurs politiques extérieures agressives. Aujourd'hui, dès qu'un territoire accède à l'indépendance il cherche à devenir membre de l'ONU, comme billet d'entrée dans la communauté internationale. Le Timor oriental en est le membre le plus récent (numéro 191). Si le plan Bush, la « feuille de route », réussit au Moyen-orient, alors la Palestine indépendante fera son entrée.

Preuve de l'universalité inévitable de l'ONU les Etats-Unis ont rejoint l'UNESCO. La campagne contre l'Irak les a contraints à trouver des amis et à influencer les gens ; l'une de leurs décisions a été de rejoindre cette agence majeure de l'ONU. En 1984 le Président Reagan s'en était retiré ; cette décision était le signe que le gouvernement américain voulait se retirer d'autant d'agences de l'ONU que possible ; les *think tanks* conservateurs avaient fait campagne pour ce retrait. La décision de retrait avait été controversée. Aux Etats-Unis certains critiques soutenaient que la décision n'avait que des motifs idéologiques et reflétait un nouvel isolationnisme au sein du gouvernement. Certains scientifiques américains expliquaient que le retrait coûterait cher car les Etats-Unis devraient faire de la recherche seuls plutôt que de collaborer aux projets de l'organisation. Mais les Etats-Unis ont maintenant découvert un besoin de l'ONU. Ce fut évident, d'abord, après le 11 septembre 2001, lorsqu'ils eurent besoin d'une coalition internationale pour leur guerre contre le terrorisme. Ils ont besoin maintenant d'une présence internationale en Irak. L'Administration Bush a reconnu que la coopération internationale marche dans les deux sens. S'ils veulent que la communauté internationale les aide, alors ils ont besoin de lui apporter quelque chose en retour.

Les Nations unies ont survécu à la Guerre froide

L'ONU a eu une naissance difficile. Elle coïncidait avec le début de la Guerre froide. Winston Churchill forgea la *Grande alliance* (Etats-Unis, Royaume uni et URSS) contre les *Puissances de l'Axe* (Allemagne, Japon et Italie). Il espérait conserver son unité dans ce qui prit le nom de Conseil de sécurité afin de maintenir la paix et la sécurité internationale. Mais la Guerre froide survint et fit obstacle à beaucoup de tâches de l'ONU -mais pas à toutes. La Guerre froide a pris fin et l'ONU a survécu.

Un forum pour la décolonisation

Depuis aussi longtemps que les hommes enregistrent le passé, la colonisation a été un fait de l'histoire. La forme la plus répandue s'est développée depuis cinq siècles. Vers 1490 les Européens commencèrent à partir de leur cap rocheux situé à l'extrémité occidentale du continent eurasiatique et à voyager vers tous les coins du monde. Les premiers explorateurs appareillèrent d'Espagne et du Portugal. Plus tard ce fut au tour des Français, des Hollandais et des Britanniques. Les Allemands ne se mirent en route que plus tard.

Il y a un siècle la domination du monde par les Européens apparaissait comme normale. Presque l'ensemble du monde (y compris même une bonne partie de l'Antarctique) était sous leur contrôle. Il semblait que ces empires étaient destinés à durer encore de nombreuses années. Il semblait que l'homme blanc était destiné à gouverner le monde.

La décolonisation était un agenda bien déterminé pour les premières décennies de l'ONU. Maintenant il n'y a plus qu'un très petit nombre de gens (en pourcentage) dans une situation coloniale. Presque tous les empires ont été mis en liquidation. Par exemple, l'Empire britannique dans le Pacifique n'est plus constitué que par l'île de Pitcairn, avec ses 72 habitants et le naufrage du *Bounty*. Le combat pour la décolonisation fut livré en partie aux réunions de l'ONU (d'où la colère du *Daily Express* qui voulait garder l'Empire britannique d'un seul tenant)[\[1\]](#).

La coopération fonctionnelle

Même au plus fort de la Guerre froide des pays coopéraient par dessus les frontières nationales pour faire du monde un endroit meilleur. Des experts techniques se rencontraient, par exemple, pour standardiser les systèmes téléphoniques afin qu'on puisse appeler d'un pays à l'autre. Le vaste réseau d'agences spécialisées de l'ONU permit à la coopération technique de se poursuivre, d'envoyer des lettres d'un pays à un autre, d'échanger des idées sur du matériel pédagogique et de mettre en commun des ressources pour l'aide à l'étranger. Les maladies et la pollution ne se soucient pas des frontières et doivent être combattues par la coopération internationale. La variole a été éradiquée grâce à l'Organisation mondiale de la santé (la première maladie éradiquée dans l'histoire du monde) et on espère que la polio le sera prochainement.

Un forum pour les petits Etats

L'ONU a fourni une tribune pour les petits Etats. Jusqu'en 1945 une poignée d'Etats gouvernait le monde. Bien sûr, ils continuent de le faire (bien que ce soit maintenant d'autres Etats, avec des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde). Mais l'ONU a permis à d'autres Etats d'avoir leur mot à dire dans la façon de gérer le monde. Ceci a été important pour les petits pays, qui autrement auraient dû rester en marge de la politique internationale.

La protection des Droits de l'homme

Le 20^{ème} siècle a vu, à la fois, quelques unes des pires violations des Droits de l'homme dans l'histoire et malgré tout quelques un des progrès internationaux les plus spectaculaires dans leur protection. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Mais il y a la reconnaissance que les Droits de l'homme sont maintenant une cause globale et pas seulement nationale. Les Droits de l'homme sont toujours violés. Mais les gens savent que leurs droits sont violés et il y a moins d'acceptation résignée que ces violations soient partie intégrante de la vie. De plus les habitants d'autres pays ont un plus grand sens de l'obligation de porter assistance à ceux dont les droits sont violés. Ce n'est pas encore la création d'une forme de *famille internationale* mais il y a un plus grand sens de *communauté* que jamais auparavant. En outre, le respect des Droits de l'homme est devenu un critère d'évaluation des pays. Par exemple la Chine n'a pas réussi pas à se faire attribuer les Jeux Olympiques de l'an 2000 (attribués à Sydney) et elle dut promettre de mieux faire, entre autres choses, pour la protection des Droits de l'homme afin d'obtenir les Jeux de 2008.

Le document de base de l'ONU sur les Droits de l'homme est la Déclaration universelle des droits de l'homme (*UDHR*) de 1948. Parmi ses trente articles il y a : le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, l'égalité devant la loi, la liberté de mouvement et de résidence, l'interdiction de la torture et de toute punition ou traitement dégradant et inhumain, le droit

de trouver asile dans d'autres pays contre la persécution, la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit de voter et de participer au gouvernement, le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit de former ou d'adhérer à des syndicats, le droit à un mode de vie décent, le droit à la protection médicale et le droit de participer pleinement à la vie culturelle.

L'[UDHR\[2\]](#) fut adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948. Elle fut adoptée sans vote négatif. Mais il y eut quelques abstentions : l'URSS et les pays satellites (Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne, Ukraine et Yougoslavie) refusèrent de la voter parce qu'elle contenait *le droit à la propriété* ; l'Afrique du Sud s'opposa au principe que les noirs étaient les égaux des blancs et l'Arabie saoudite à celui que les femmes étaient les égales des hommes ; le Honduras et le Yémen étaient absents lors du vote. C'est un signe des progrès de la protection des Droits de l'homme que ces gouvernements ne s'abstiendraient pas aujourd'hui s'il y avait un vote sur la Déclaration.

L'ONU a, depuis lors, produit une variété de déclarations et de traités qui découlent de la Déclaration universelle. Il n'y a aucun précédent pour ce niveau d'action inter-gouvernementale sur les Droits de l'homme.

Un Forum pour le désarmement

L'ONU est le centre global pour les négociations sur le désarmement. Il reste beaucoup à faire mais, du moins, un certain progrès a été accompli quant à la réduction des armes chimiques ou nucléaires et la guerre biologique a été interdite.

Protection de l'Environnement

En 1945 on ne pensait pas beaucoup à l'environnement. C'est un signe de l'adaptabilité de l'ONU d'avoir pu intégrer la protection internationale de l'environnement dans l'ensemble de ses tâches. La première étape importante fut, en 1972, à la Conférence de l'ONU à Stockholm sur l'environnement humain. Elle a réussi à faire travailler ensemble les pays sur des questions communes concernant l'environnement, par exemple grâce au Programme ONU sur l'environnement ([UNEP\[3\]](#)).

Un Forum pour les Organisations non-gouvernementales (ONG)

Les ONG furent partie prenante à la Conférence de San Fransisco en 1945 qui créa l'ONU et elles sont restées engagées en son sein. Leur travail montre que les gouvernements n'ont pas le monopole de l'information et des idées. Par exemple les ONG entreprennent des tâches d'éducation publique comme d'alerter les gens aux dangers de la pollution et de lancer de nouvelles idées pour faire face aux problèmes. Les ONG développent des liens étroits avec les politiques et (encore plus important) avec les fonctionnaires qui travaillent sur les nouveaux traités, etc. Les ONG savent se servir des media pour leurs campagnes. Elles obligent parfois les gouvernements et les sociétés multinationales à mieux faire, par exemple l'actuel *Movement for Global Justice*. Les ONG offrent un chemin alternatif pour les gens qui veulent œuvrer pour un monde meilleur. Les partis politiques ne sont pas la seule voie pour travailler vers cet objectif. C'est pourquoi, étant donné la perte de crédibilité assez générale des politiciens, les ONG sont des voies importantes pour un changement social dans le calme. Les Nations unies reconnaissent l'importance des ONG en leur accordant diverses formes de statuts consultatifs pour leur permettre de prendre part à leur propre travail. Egalement, il peut se faire que des délégations de gouvernements nationaux aux réunions de l'ONU comprennent des membres d'ONG.

En somme, les Nations unies ont de nombreuses réussites à leur crédit. Il sera intéressant de voir ce qu'apporteront les soixante prochaines années.

 **Pour une
réforme (fédéraliste) de l'ONU
... ou comment démocratiser et rendre plus efficace le « machin »**[\[4\]](#)

Ronan BLAISE

Jeunes Européens - France. Rédacteur en chef de Le Taurillon, webmagazine eurocitoyen

A l'occasion de l'ouverture de la 61^e séance plénière de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies et aux lendemains de la crise proche-orientale que l'on sait, il est essentiel de se poser la question des réformes nécessaires à mettre en place pour rendre plus efficace et plus démocratique une ONU souvent contestée de par son impuissance et son manque de représentativité.

Le fédéralisme est le modèle politique dont le philosophe Emmanuel Kant attendait la paix entre les Etats par l'instauration universelle du Droit.

En effet, le pacifisme ne suffit pas. Le pacifisme des Etats, celui des partis politiques ou des idéologies (dans le cadre des internationalismes) ou celui de la conscience individuelle ne suffisent pas. Car effectivement il(s) n'apporte(nt) pas la paix.

Ainsi, d'après Kant, il est bien clair que cette Paix tant désirée ne peut être que la résultante de l'avènement d'un Droit international (effectivement contraignant) par la mise en place d'une (universelle) « République d'Etats ».

De la nécessité de l'ONU, République des Etats

En effet, la paix n'existe qu'à partir du moment où une organisation a le pouvoir d'empêcher les hommes (isolés ou en groupe), de recourir à la violence pour régler leurs différends. Et de les contraindre à régler ces différends par des moyens juridiques, par l'arbitrage des tribunaux et dans le respect dû aux règles du droit. C'est pourquoi, il faut que soit mise en place une République d'Etats, qui s'incarne aujourd'hui dans l'actuelle ONU.

C'est dans cette perspective "kantienne" - pacifiste et universaliste - que les fédéralistes ont maintenu leur soutien à l'ONU (dont on a célébré en septembre 2005 le soixantième anniversaire) en tant que "seule et meilleure institution globale".

Des Nations unies dont ils estiment qu'elles doivent jouer un plus grand rôle en ce qui concerne les questions de sécurité internationale et dans l'application des règles de la loi internationale. Mais dont les fédéralistes pensent néanmoins aussi -compte tenu des insuffisances et du manque d'efficacité du système en l'état actuel- qu'une réforme est cependant nécessaire : une réforme institutionnelle allant dans le sens de la recherche d'une plus grande efficacité et d'une démocratisation des Nations unies.

Pour une réforme du Conseil de sécurité[\[5\]](#)

Parmi les actuels projets de réforme institutionnelle des Nations unies portés par les fédéralistes il y a, notamment, le projet d'une Réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, organe permanent de direction de l'ONU.

Rappelons que le Conseil de sécurité des Nations unies compte aujourd'hui quinze membres dont dix d'entre eux sont désignés par l'Assemblée générale des Nations unies pour un an[\[6\]](#) et dont les cinq autres - qui ne sont rien d'autre que les cinq grands "vainqueurs" de la seconde guerre mondiale - sont des membres permanents inamovibles (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, anciennement l'URSS et aujourd'hui la Russie).

A la lecture de la composition du Conseil de sécurité des Nations unies on comprend fort bien que l'actuelle composition - arbitraire - de cet organe des Nations unies ne correspond nullement à l'actuelle situation internationale.

Où l'on s'étonne de ne pas y retrouver de manière permanente de grandes puissances émergentes comme l'Inde ou le Japon, le Brésil ou l'Argentine (etc) ou de grandes puissances régionales comme le Nigeria et l'Afrique du sud, l'Egypte et l'Iran, l'Allemagne et l'Italie. D'où la nécessité d'une réforme de ce Conseil de sécurité...

A ce titre, les fédéralistes soulignent donc la nécessité d'adapter la composition du Conseil de sécurité aux changements survenus dans le système international depuis la fin de la guerre froide et - plus encore - depuis la

fin de la seconde guerre mondiale. D'où la nécessité que soit réformé le Conseil de sécurité des Nations unies de manière à ce que toutes les régions du monde y soient désormais équitablement représentées, prémices à une possible réorganisation des Nations Unies sur la base de regroupements régionaux d'Etats

De la nécessité d'un siège unique pour l'Union européenne au Conseil de sécurité[\[7\]](#)

Dans cette perspective, les fédéralistes européens se sont prononcés pour que l'Union européenne dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité : siège unique qui remplacerait alors les sièges accordés jusqu'à présent aux Etats européens membres du Conseil de sécurité (France, Royaume uni et membres annuels[\[8\]](#)).

Et ceci, en conformité avec le projet de Constitution européenne qui prévoit (*Cf.* TCE : Article III 206 § 2) l'organisation d'une représentation unique de l'UE dans les organisations internationales. Un siège de membre permanent au Conseil de sécurité qui serait alors légitimement occupé par le MAE européen (ou son représentant désigné) qui y représenterai(en)t l'UE au Conseil de sécurité des Nations unies.

Et les fédéralistes de souligner que cette première décision rendrait possible l'évolution progressive du Conseil de sécurité des Nations unies vers une structure plus représentative où toutes les régions du monde y seraient désormais équitablement représentées, premiers pas vers une possible réorganisation des Nations Unies sur la base de regroupements régionaux d'Etats[\[9\]](#).

Pour l'établissement d'une Assemblée parlementaire de l'ONU[\[10\]](#)

Par ailleurs, afin de combler le déficit démocratique des Nations unies et d'en faire -à terme- un véritable "Parlement des Hommes", les fédéralistes européens et le Parlement européen[\[11\]](#) se sont aussi prononcé pour l'établissement d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (tout d'abord consultative, par la suite décisionnaire dans les domaines de compétences qui lui seraient reconnus...). Ceci ayant pour objectif non seulement de combler le déficit démocratique des Nations unies mais aussi d'associer la société civile mondiale à son fonctionnement.

Techniquement, cette Assemblée parlementaire des Nations unies -ce Parlement des hommes- pourrait être constitué (en conformité avec l'article 22 de la Charte des Nations unies) par une majorité simple de l'Assemblée générale des Nations unies.

On suppose qu'afin de faciliter les débats, le nombre des parlementaires devrait rester inférieur à un millier de délégués. Chaque pays devrait avoir un minimum de deux parlementaires et se trouver représenté en fonction de sa population (jusqu'à une vingtaine de députés pour les plus grands pays : Inde, Chine, etc.). Enfin, il a été établi qu'une somme de 100 à 120 millions de dollars suffirait pour rendre possible le fonctionnement d'une telle assemblée (i. e : mise en oeuvre de sessions plénières, de réunions de comités et d'un secrétariat général). (...)

« Une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA) » **Résolution adoptée le 10 novembre 2006 par la** **38^{ème} Assemblée de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations unies (World Association of UN Associations - WFUNA) réunie à Buenos Aires**

Au lendemain du Conseil mondial du *World Federalist Movement* réuni à New York (26 au 28 octobre) nous avons reçu de Andeas Bummel, membre allemand du Conseil du *WFM* et Président du *Committee for a Democratic United Nations (Comité pour des Nations unies démocratiques)*, aux instances duquel appartient

aussi Jo Leinen, Président de la Commission institutionnelle du Parlement européen et ancien Président de l'U.E.F., le texte de résolution que nous publions ci-après avec les principaux passages de son courrier.

Andreas Bunnell, pouvait écrire que : « *Je suis très heureux de pouvoir vous informer que la 38^{ème}. Assemblée plénière de la WFUNA, réunie des 6 au 10 novembre à Buenos Aires, a adopté la résolution ci-dessous en faveur de la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA).*

La WFUNA est un réseau mondial et non gouvernemental de centaines de milliers de personnes liées aux Associations pour les Nations unies dans plus de cent pays membres de l'ONU.

Dans les vues de notre Comité pour des Nations unies démocratiques, le soutien de la WFUNA au projet d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA) est une avancée très significative et importante pour notre cause ».

A notre tour nous pouvons nous en réjouir et insister sur cet important succès dans le combat engagé par les fédéralistes mondiaux dès 1992 avec la parution de l'ouvrage de Dieter Heinrich, responsable des *World Federalists of Canada (WFC)*, *The Case for a United Nations Parliamentary Assembly* (éd. *World Federalist Movement*, New York, 1992, 28 pp.) que Jean-Luc Prevel et moi-même avons traduit et publié à *Presse fédéraliste* sous le titre *Un projet et une proposition d'action pour la démocratisation des Nations unies* dès 1993 (éd. *Presse fédéraliste*, Lyon, 1993, pp. 32, € 2.25).

Ce texte n'a rien perdu de son actualité ; il est toujours disponible et nous y reviendrons prochainement en voyant comment l'actualiser en particulier grâce aux travaux et publications du *Comité pour des Nations unies démocratiques*.

Jean-Francis BILLION

Président UEF Rhône-Alpes. Membre Comité fédéral de l'U.E.F. et du Conseil mondial du WFM

La mondialisation est marquée par une interdépendance croissante des décisions et des développements politiques et économiques à tous les niveaux de gouvernance : local, national, régional et global. Tandis que tous les citoyens devraient avoir le droit et la possibilité de participer aux décisions politiques affectant leurs vies et leurs communautés, la représentation des citoyens et leur inclusion est un objectif nécessaire à tous ces niveaux. La prise en compte des idées et des initiatives des gens est particulièrement importante au niveau international où les efforts communs des gouvernements pour s'attaquer avec succès aux défis de notre temps sont décidés et coordonnés. Les *Buts de développement du millénaire (Millenium Development Goals)* comme bornes fondamentales pour l'amélioration de la vie des populations les plus démunies du monde, par exemple, ne pourront être réellement atteints par la seule action des gouvernements.

- Convaincus que les Nations unies sont plus importantes que jamais comme pilier central de la coopération internationale, de la paix et de la sécurité ;
- entendu qu'une participation plus forte des citoyens dans les activités de l'ONU accroîtrait la légitimité de l'organisation mondiale, son acceptation et son soutien parmi la population ;
- convaincu que la représentation démocratique est le meilleur moyen disponible au plan international pour faire entendre la voie du peuple de manière légitime et systématique ;
- considérant le manque d'une représentation parlementaire au sein de la structure des Nations unies ,

- s'appuyant sur les exemples du Parlement européen, du Parlement pan-africain et sur les divers types d'assemblées parlementaires régionales de par le monde ;

La World Federation of United Nations Association (WFUNA),

- soutient la création d'une *Assemblée parlementaire des Nations unies (United Nations Parliamentary Assembly - UNPA)* en tant que corps consultatif au sein du système de l'ONU afin d'être une **voix** des citoyens ;
- lance un Appel aux gouvernements des Etats membres des Nations unies, aux parlementaires et aux représentants de la société civile pour examiner en commun les étapes possibles et les options pour la mise en place d'une Assemblée parlementaire des Nations unies.

Le Secrétaire général de la *WFUNA* est chargé de transmettre cette résolution au Secrétaire général des Nations unies et au Président de l'Assemblée générale de l'ONU.

Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion

**DEMOCRACIA GLOBAL
MOVIMIENTO POR LA UNIÓN SUDAMERICANA Y EL PARLAMENTO MUNDIAL**

DECLARATION DE PRINCIPES (Buenos Aires)

Traduit de l'espagnol par Jean-Francis BILLION

- Considérant que l'humanité affronte des défis de taille mondiale qui affectent les conditions de vie de tous les habitants de la planète pris individuellement et vit une crise aux dimensions multiples, écologique, économique et démographique ou signifiant la perte de contrôle de la technologie et du monopole de la violence de la part des Etats nationaux ;
- considérant que la révolution scientifique-technologique et la mondialisation des processus économiques ont entraîné de profonds changements sociaux ; et vu qu'ils provoquent un déséquilibre manifeste de pouvoir entre les organisations économiques mondiales et les institutions politiques nationales ;
- considérant la progressive difficulté pour les Etats nationaux à remplir les fonctions pour lesquelles ils ont été créés et à promouvoir un monde régi par la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, et vu les conséquences de l'érosion de leurs capacités en terme de perte de légitimité et de représentativité démocratique ;
- considérant que les actions des institutions internationales méconnaissent les principes démocratiques que celles-ci prétendent respecter ; et vu leur inefficacité à préserver la paix mondiale, combattre le terrorisme global, éviter les abus des Etats les plus puissants, prendre la tête d'un processus mondial de désarmement, assurer la validité planétaire des droits de l'homme, punir impartialement les crimes contre l'humanité, faire respecter l'état de droit et la loi internationale, éradiquer la pauvreté et impulser l'éducation, la culture et les sciences mondiales dans le contexte de la société de l'information et de la connaissance ;
- considérant que, dans un monde global ils n'y aura pas d'espace pour les démocraties nationales sans bâtir la démocratie par dessus les Etats-nations à chacun des niveaux auxquels il est urgent d'adopter des décisions politiques et à la mesure des défis de la mondialisation ; et vu que le rétrécissement de l'espace, l'apogée des moyens de liaison et l'augmentation de l'interdépendance de tous avec tout un chacun sont en train de configurer l'humanité comme unité sociale fondamentale et véritable communauté de destin...

Les membres de *Démocratie globale - Mouvement pour l'Union sudaméricaine et le Parlement mondial (Democracia Global (Movimiento por la Unión Sudamericana y el Parlamento Mundial)* affirment qu'il n'y aura pas de solution aux problèmes et aux crises mondiales sans la construction d'un réseau de prises de décisions mondiales basé sur :

- le principe démocratique, qui proclame que tous les êtres humains ont droit à participer aux décisions qui affectent leur existence ;
- le principe égalitaire, qui considère que cette participation doit être basée sur le principe "un homme, une voix", sans aucune distinction "de race; couleur, sexe, langue; religion, opinion politique ou de quelque autre critère, origine sociale, position économique, naissance ou toute autre condition", selon ce qui est précisé dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme (Nations unies, 1948) ;
- le principe institutionnel, qui prévoit qu'il n'y a pas de démocratie sans institutions démocratiques ni de véritables droits humains sans institutions universelles pour les protéger et les promouvoir ;
- le principe représentatif, qui établit que tous les êtres humains ont le droit à être élus comme représentants ou à élire leurs représentants ;
- le principe parlementaire, qui suggère que le Parlement est le centre du système démocratique et un mode irremplaçable de communications interculturel capable de transformer le prétendu "choc des civilisations" en un dialogue civilisé ;
- le principe fédéral, qui assure la division du pouvoir en différents niveaux (municipal, provincial, national, continental, international et mondial), chacun étant dédié à la délibération et à la résolution des questions relatives à sa dimension et échelle ;
- le principe de subsidiarité, selon lequel toute question doit être considérée au niveau de décision le plus proche de la base et local capable d'assurer la représentation de tous les intéressés et de promouvoir rationnellement sa résolution ;
- le principe de responsabilité, qui détermine que les institutions et les représentants doivent rendre des comptes devant les citoyens et que les citoyens ont des responsabilités et non pas seulement des droits ;
- le principe civil libéral, qui exige le plein respect de la liberté d'expression, les libertés individuelles et les droits de l'homme comme base de la vie commune politique et sociale ;
- le principe de transparence, qui exige que les délibérations des institutions soient ouvertes et connues du public ;
- le principe de la paix, qui affirme qu'elle est la condition nécessaire pour la pleine application des principes mentionnés ci-dessus.

Pour celà Democracia Global et ses membres se déclarent en faveur de :

- La création d'une Union sudaméricaine dotée d'institutions politiques et économiques continentales, d'un marché commun avec une monnaie unique, d'une Constitution fédérale avec un Parlement et une Cour de justice, qui permette de rendre concrets les rêves d'unité des libérateurs de ces pays et les aspirations de leurs habitants à la paix, le développement, la démocratie et le progrès social ;
- la démocratisation des institutions internationales, dont les structures actuelles sont le produit du monde de l'après-guerre et dont les limitations actuelles favorisent les Etats les plus puissants, les soumettent à leur volonté et les plongent dans l'impuissance et le discrédit ;
- la création d'institutions démocratiques mondiales, en commençant par un Parlement mondial élu directement par les citoyens qui soit en mesure de légiférer en faveur des intérêts communs de l'humanité, de protéger et de générer des biens publics mondiaux, de promouvoir la validité universelle des droits de l'homme et d'institutionnaliser une citoyenneté mondiale complémentaire des citoyennetés nationales et basée sur un profond sentiment d'appartenance à la communauté humaine universelle ;
- la complémentarité et la mutuelle dépendance de ces trois objectifs et leur caractère d'aspects indépendants de la construction de la démocratie et de la citoyenneté à tous les niveaux, du municipal au mondial.

Le concept de **démocratie globale** ne doit pas être entendu comme la disparition des Etats nationaux au bénéfice de la concentration du pouvoir dans des instances mondiales bureaucratiques et centralisées, mais comme la création d'un **réseau**

subsidaire d'institutions fédérales capables au plan supranational d'assumer les mêmes principes que ceux aujourd'hui reconnus comme légitimes et effectifs au niveau national.

L'unité politique et l'égalité des droits ne doivent pas être confondus avec l'uniformité linguistique, religieuse ou culturelle. La protection de toutes les diversités compatibles avec le respect des minorités et des droits de l'homme, et la promotion du droit universel à la différence font partie des principaux objectifs d'un ordre démocratique mondial.

De la même manière que les menaces à la vie et à la civilisations sont énormes et croissantes, le sont également les possibilités et promesses ouvertes par la révolution technologique et économique. Son développement est doré et déjà suffisant pour que tous les êtres humains aient une vie digne et à l'égard de la misère, de la peur et de l'oppression. Si ce n'est pas ainsi, la faute en incombe au système politique et institutionnel déficient, qui prétend réguler le monde par des moyens de communication digitaux, des marchés financiers mondiaux, de la société de l'information, des réseaux mondiaux de la biogénétique avec des méthodes, institutions et pratiques similaires à celles qui étaient efficaces à l'époque du télégraphe et du train à vapeur.

Globaliser la démocratie c'est démocratiser la mondialisation. Devant l'apparition d'institutions dotées de pouvoir d'étendue mondiale comme l'Organisation mondiale du commerce, le Conseil de sécurité des Nations unies, l'OTAN, le Fonds monétaire international et le G 8, la vraie question n'est pas de savoir si un ordre politique mondial peut ou doit être créé mais s'il doit être de caractère élitiste, opaque et centralisé, comme actuellement, ou **démocratique, transparent et fédéral.**

Pour éviter tout risque de concentration et d'abus de pouvoir, les institutions qui règlent un ordre démocratique mondial doivent être constituées par des moyens pacifiques et au travers d'un débat ouvert auquel participeraient tous les citoyens du monde et toutes les organisations démocratiques de la société civile mondiale. *Democracia Global (Movimiento por la Unión Sudamericana y el Parlamento Mundial)* appelle tous et chacun à unir leurs efforts aux siens en faveur d'une impulsion et d'une organisation.

DECLARATION DES FEDERALISTES MONDIAUX JAPONAIS SUR LES ESSAIS NUCLEAIRES NORD-COREENS

Nous, les Fédéralistes mondiaux, nous efforçons jour et nuit de créer un monde pacifique et sans guerre par l'obtention d'un désarmement international généralisé, des armes nucléaires mais également conventionnelles -à l'exception de celles nécessaires au maintien de l'ordre intérieur des Etats, par l'établissement de la loi mondiale aussi souvent que possible et par la résolution des conflits de manière pacifique et sans recours à la force.

L'abolition des armes nucléaires sur toute la planète a été le vœu que nous avons si longtemps chéri, nous, le peuple japonais sur lequel les armes nucléaires ont été lancées pour la première fois de l'histoire de l'humanité. Toutefois, il est très regrettable de noter que suffisamment d'armes nucléaires pour annihiler plusieurs fois l'humanité existent encore de nos jours, plus d'un demi siècle après les désastres d'Hiroshima et de Nagasaki, et que de nouvelles puissances nucléaires prolifèrent.

Dans ces circonstances, vos tests nucléaires, face à la critique du monde entier, vont non seulement isoler encore plus votre nation du reste du monde mais encore contrecarrer la « *Sun Policy* » de l'actuel gouvernement sud-coréen et compliquer l'unification pacifique des deux Corées du Nord et du Sud. De plus ces essais vont être un obstacle significatif sur la voie de la réalisation de la *Communauté de l'Asie de l'est* que nous, les Fédéralistes mondiaux japonais, recherchons.

Nous reconnaissons que toutes les nations puissantes d'aujourd'hui sont des puissances nucléaires et qu'il n'est pas toujours possible de considérer qu'elles accomplissent leurs devoirs dans le cadre du désarmement nucléaire selon le Traité de non prolifération nucléaire (*Treaty of the Non Proliferation of Nuclear Weapons – NPFT*). Afin de mettre en œuvre un réel et effectif Traité général interdisant les essais nucléaires (*Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty*), surtout, ces grandes puissances devraient prendre l'initiative en matière de désarmement nucléaire

et faire des efforts afin de résoudre les questions (internationales) pacifiquement en renforçant la Cour pénale internationale.

Toutefois, les armements nucléaires sont un démon absolu. C'est pourquoi, quelles qu'aient pu être vos raisons, votre récent test nucléaire est-il totalement inacceptable mais aussi pourquoi nous vous demandons avec la plus grande fermeté de ne plus en réaliser dorénavant.

World Federalist Movement of Japan

Traduit de l'anglais

par Jean-Francis BILLION

MÛLHAUSEN - MULHOUSE **XI^{ème} Congrès et Université d'été de** **REGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES (R&PS)**

La XI^{ème} université d'été de *Régions et peuples solidaires (R&PS)* s'est tenue cette année à Mulhouse. Y furent abordées les questions d'environnement et de politique énergétique, en écho au vingtième anniversaire de Tchernobyl. Participèrent à l'ouverture, le président des *Elus pour la promotion du bilinguisme*, ainsi que des présidents de revues et d'associations oeuvrant dans le domaine de la langue alsacienne. L'absence des responsables politiques alsaciens fut remarquée. Djamila Sonzogni, (*Les Verts*), fut la seule élue de la Région à intervenir lors des débats, à l'exception de Yann Wehring, secrétaire national de son parti. Gustave Alirol, président de *R&PS* rappelait la participation de l'*Alliance libre européenne (ALE)*. Cette université a vu un nombre grandissant de participants. Par son contenu et son organisation, elle fut une réussite.

Quelle place pour les minorités nationales dans l'histoire de France ?

Ce premier thème fut abordé par Jòrdi Labouysse, occitaniste bien connu, qui vient de publier une remarquable histoire des Wisigoths sur leur contribution à cet espace qui va devenir terre d'Oc. Il démontre comment l'histoire officielle française fait l'impasse sur ces années préparatoires à la féodalité et aux temps modernes, faisant de Clovis et des Francs les fondateurs de l'Etat français. L'histoire à la Lavissee prend de singuliers raccourcis : une histoire coloniale, louant les bienfaits émancipateurs de la République imposés aux peuples dominés ; « L'Histoire de France » ne raconte pas l'histoire des Français mais seulement celle d'un personnage intemporel nommé 'France' qui aurait enfanté, avec l'aide du Saint-Esprit, de supposés descendants de Gaulois et de Francs mythiques. Les 'autres', Occitans, Basques et Catalans, Bretons, Corses et Savoisiens, Alsaciens, Antillais et Calédoniens... n'existent pas. Ou ce sont l'ennemi, l'étranger : les Arabes de Charles Martel, les Saxons de Charlemagne, les Turcs et les Cathares des Croisades, les Anglais et les Bourguignons de la Guerre de cent ans, les Espagnols, les Allemands... ». Cet enseignement est dans le mensonge permanent : « C'est le développement d'un nationalisme franchouillard et guerrier que l'on a vu se concrétiser dans l'affaire Dreyfus, dans le régime de Vichy et la collaboration, dans la guerre d'Algérie... Ce sont les réticences de la France face à la construction européenne. C'est le refus de la

diversité culturelle à l'intérieur de l'Etat français, diversité que l'on veut pourtant imposer à l'extérieur... au nom de la langue française (...). **On ne peut plus ignorer que la France est constituée de peuples et de cultures d'origines différentes.** Nous sommes tous des descendants, non pas de Gaulois mythiques, mais de Ligures, d'Ibères, d'Aquitains, de Grecs, de Celtes, tous peuples de la protohistoire, et aussi bien sûr de Romains et de Wisigoths, de Juifs, d'Arabes et de Berbères... sans compter tous les peuples du Paléolithique et du Néolithique qui ont vécu dans nos régions au commencement de l'Humanité. **Nous sommes bien des enfants d'émigrés appelés à vivre non pas dans des États nations dépassés, mais dans une Europe des peuples et des régions historiques, qui ne pourra pas faire l'impasse des solidarités et de la subsidiarité.** »[\[12\]](#)

Une langue de l'immigration

Masin Ferkal, président de l'ONG *Tamazgha*[\[13\]](#), définit l'espace de la langue *amazighe*, écartelée entre les Etats d'Afrique septentrionale, de l'Egypte aux Touaregs. Les *Imazighen*, (hommes libres) - respectivement « Barbàri » pour les impérialistes Romains, « Berbères » pour les colonialistes français- n'existent toujours pas en nation commune. C'est ainsi qu'au Maroc, ils seraient à un moment plus de 70 % selon les sondages officiels, puis quelques mois après 28 % pour le magazine *Jeune Afrique*, alors que l'on sait que la langue amazighe occidentale est parlée ou comprise par l'immense majorité des marocains. Cette « berbérité », support de la population autochtone, est niée de plus en plus difficilement par la royauté alaouite. Dans l'Etat français, les immigrations successives, durant et après les deux dernières guerres mondiales, virent des centaines de milliers d'Imazighen devenir une main d'œuvre bon marché qui participa à la croissance des « trente glorieuses ». Actuellement près de 2 millions d'immigrés maghrébins seraient d'origine amazighe (Kabyles, Chleuhs du Sous, Rifains...). La question de l'enseignement de la langue (reconnue par le Rapport Stasi, 1998), suivie d'une convention entre l'INALCO (*Langues O.*) et l'Education nationale en 2002 pour la préparation au Bac. ne fut pas suivie d'effets. Il en fut de même pour le projet d'une *Maison de la culture berbère de France* en attente des promesses ministérielles et de la Mairie de Paris. La France prolonge une politique linguistique de nature coloniale : elle joua les Berbères contre les Arabes dans sa politique d'annexion ou de... « protectorat ». Elle privilégie aujourd'hui dans l'enseignement public un « processus d'arabisation » qui ne peut être perçu par les Imazighen que comme une assimilation parallèle à celle imposée par les Etats arabes. Dialogue entre **Jamila Sonzogni** et **Masin Ferkal** sur la responsabilité de la colonisation arabe et la situation dominante de la langue arabe sur l'amazighe, la dualité culturelle pour les populations d'origine maghrébine, contradiction sur laquelle s'appuie l'Etat français. M.Ferkal, au-delà du droit au pluralisme identitaire dont se réclame J. Sonzogni, tient à vivre sa langue et refuse d'être considéré comme arabe. Débat ouvert et contradictoire.

Vers l'Europe post-étatique ?

La place des langues et cultures de France est quasi inexistante. L'hétérogénéité des territoires culturels et linguistiques dément l'unité artificielle de la France. **François Alfonsi** (*Partitu di a Nazione Corsa*) relie le débat à la question politique : « *l'attitude réductrice de l'Etat affaiblit les ressorts de la société. Un million d'Alsaciens qui seraient naturellement bilingues sont soumis à un recul significatif depuis trente ans, alors que l'Europe se construit. Quand les touristes à Ajaccio s'expriment en anglais, c'est le français qui perd. Le matraquage par l'école fait disparaître un atout pour l'avenir. Tout le monde s'affaiblit. Pour le futur cette notion d'Etat français, comme pour les autres Etats européens, est une notion qui est dans une évolution profonde face à la construction européenne. Il faut parler de l'Europe post-étatique. Inscrivons-nous dans ce mouvement* ».

Gustave Alirol (*Parti occitan*) rappelle que « *la place des minorités nationales dans l'histoire de France a toujours été discriminante et en négatif. Le statut discriminant des Algériens dans les ex-« départements français » illustre bien ce décalage juridico-politique du colonialisme. De même le statut particulier de l'Alsace, résultat des nécessités de l'histoire, est bien le signe d'une différence, même considérée négativement par l'Etat. Egalement, si on ne le dit pas, il y a un enseignement bilingue dans le service public de l'Education nationale, cela existe en Occitanie et ailleurs. Mais la France ne veut pas le reconnaître officiellement* ». Paradoxe grotesque : d'un côté on refuse de signer la *Charte européenne du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires* (1992) et de l'autre la France vient de ratifier une *Convention sur la protection du patrimoine immatériel* (2003) et doit ratifier une *Convention sur le respect de la diversité culturelle* (oct. 2005). « *Or, jusqu'à présent, quand elle signait des textes sur les droits des minorités, c'était toujours avec la réserve qu'il n'y a pas en France de minorités... Cela veut dire que ces textes doivent s'appliquer demain avec leur valeur juridique et qu'ils vont faire partie du droit positif français, que les tribunaux devront les faire respecter. C'est là un début d'évolution* ». Cela signifie aussi que « *la France est en déroute idéologique, cette France éternelle et incréée est en train de disparaître. C'est la fin de l'Etat français tel qu'il existait qui est en train de se profiler. Cela nous ouvre des perspectives extraordinaires, bloquées pour le moment, mais de dépassement des Etats-nations. Tout reste ouvert et là nous avons notre place.*»

« **Entre jacobinisme français et fédéralisme allemand** »

Daniel Willme introduit ainsi la situation paradoxale de son pays : « *L'espace rhénan, qui a subi trois guerres successives dont deux en l'espace de 60 ans, symbolise l'intégration européenne de la région* ». **Eric Sander**, Directeur de l'*Institut du droit local*, dégage les particularités de la situation contemporaine en rappelant son histoire : en 1871, l'Alsace et une partie de la Lorraine sont rattachées à l'Allemagne qui ressent le besoin de donner à ce nouvel Etat une certaine liberté et crée en 1874 un parlement local. (« *Délégation à l'Alsace-Lorraine* ») doté d'un pouvoir législatif. Il en résulte une autonomie progressive dans le cadre de l'Etat fédéral, notamment dans les domaines du droit communal, de l'urbanisme. « *Après 1918, la France se trouve confrontée à ce droit qui, de 1870 à 1914, a créé des avancées dans le droit social : l'assurance maladie, vieillesse, contre les accidents du travail. Ces lois (1884-1886) vont plus loin que ce qui existe en France. De même, la langue est reconnue dans les trois départements devant l'Allemand. La France va vouloir faire table rase de tous ces aspects sociaux et culturels* ». Ce qui va susciter des réactions. Mais certains aspects seront conservés : la protection sociale, le droit communal, le droit de la chasse, des associations, des jours fériés supplémentaires. En 1924, sont conservées les libertés des trois cultes. Mais c'est à une francisation méthodique qu'on assiste avec l'arrivée d'instituteurs français. Seuls 5 % du droit local sont conservés aujourd'hui. « *Comment faire évoluer ce droit local, notamment dans le domaine de l'environnement, dans un système centralisé ?* Il faut, selon E. Sander, une nouvelle étape des pouvoirs publics pour valider de nouvelles compétences aux collectivités locales dans les domaines de l'environnement, l'économie, l'aide sociale. Pour lui, la Région, chambre haute, est le meilleur échelon, le département restant une chambre basse. Il faut également un statut juridique pour la langue et l'utilisation des médias audio-visuels, le contrôle des cours d'eau en Alsace et Moselle, le renforcement de la coopération frontalière. L'éducation doit dépendre d'une organisation propre ainsi que le contenu des programmes.

Jamila Sonzogni fait une analyse très pessimiste de l'état de la langue alsacienne et dénonce la politique linguistique régionale qui est responsable de la perte de 15 à 17.000 locuteurs par an. Elle estime, d'après les chiffres du rectorat, à 7 % le nombre des élèves, dans le primaire, en situation de bilinguisme et à 15 % pour 2002. La demande sociale n'est pas reconnue.

Elsass : une identité toujours forte, mais...

Daniel Willme revient sur le processus colonial dont a été victime l'Alsace et l'acculturation à la française qui a inoculé la haine de soi aux petits alsaciens par le substitut d'un nationalisme « naturel » et... caricatural, toujours présent par l'image folklorisée donnée de leur pays. « *En 1919 et en 1945, notamment au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la France profite du discrédit que le nazisme avait jeté sur la langue et la culture allemandes, pour persévérer dans son projet d'éliminer tout autre idiome que le français. Et voilà où nous en sommes actuellement à nous battre entre paradis tricolore et paradis bicolore* ». [14] Or, fait-il remarquer : « *Nous sommes la région, en France, la plus forte en pourcentage de locuteurs. Les manifestations culturelles sont quasi journalières et expriment le défi de répondre à l'aliénation en s'appuyant sur la langue et la culture régionales que certains veulent maintenir dans le domaine passéiste et folklorique* ». Malgré cette régression, 50 % des Alsaciens parlent encore leur langue. 35.000 Alsaciens en Suisse et 37.000 en Allemagne franchissent la frontière journalièrement, preuve que la langue vernaculaire trouve naturellement son expression dans la vie quotidienne à l'heure européenne. « *A travers les parlers alémaniques au Sud et franciques au Nord, nous nous comprenons. Nos racines linguistiques sont communes (...)* L'allemand est donc une langue régionale de France, n'en déplaise aux politiques alsaciens. (...) La convention linguistique régionale 2005-2006 devait être le socle d'une politique régionale (accord entre l'Etat, la Région, les deux départements) reposant sur un enseignement bilingue (13 heures d'allemand, 13 heures de français dès la maternelle). La montagne a accouché d'une souris : une déperdition de 50 % de la maternelle à la 6^{ème}. et parfois une discontinuité dans le primaire. Les 3 heures d'enseignement ne sont pas respectées. En 2006 nous avons eu le taux le plus faible de cercles bilingues depuis 1992. Des enseignants, des parents d'élèves et certaines municipalités se braquent contre cet enseignement. Le comble : la formation des enseignants se fait en français ! ». L'Etat bloque tout développement du bilinguisme, même si la Région et les départements jouent le jeu. « *La compétence linguistique doit relever de la Région, pour un vrai pouvoir régional, entre jacobinisme français et fédéralisme allemand*. » Il devrait en être de même pour l'usage public d'une télévision et des moyens audio régionaux. Enfin, à côté d'une véritable Région aux compétences élargies, D.Willme défend le développement d'une politique transfrontalière dans le cadre de la construction européenne. « *Afin de prospérer à l'alsacienne !* »

Drôle d'anniversaire !

Vingtième anniversaire de la tragédie de Tchernobyl. Ses conséquences sont commentées par **Fabiana Giovanini**, journaliste d' *Arritti !*, une des responsables du *Parti de la nation corse*. Après le film documentaire, elle insiste sur les conséquences sanitaires, la solidarité avec les malades de la thyroïde (la leucémie a doublé en 20 ans), rappelle le sacrifice pour la planète de 600.000 à 800.000 « liquidateurs » ukrainiens (25.000 morts, 200.000 contaminés estimés à ce jour. En 2005, Ko Ana estimait quant à lui que 9 millions de personnes souffraient des conséquences de Tchernobyl). De la Corse à l'Alsace, en passant par la Provence et le Dauphiné, le nuage s'est moqué des frontières. L'Etat français a nié jusqu'en 2006 les effets de l'explosion. Seuls la *CRIIRAD* [15] et le *Réseau français des registres du cancer* ont mené l'enquête et dénoncé le mensonge d'Etat. Le groupe nationaliste a demandé à l'Assemblée territoriale corse une enquête plus poussée sur les conséquences sanitaires depuis 1986. Une commission a été mise en place. Elle rappelle qu'un registre officiel des cancers n'existe toujours pas en France. Sur le nucléaire l'*Agence internationale (AIEA)* et l'*OMS* sont liées par des accords sur leurs intérêts réciproques et sur le principe de confidentialité. La question reste bien verrouillée, l'opacité des dossiers garantie.

Le nucléaire plus que jamais en question

Alain Schaffhauser, de l'Association *STOP Fessenheim*, mène depuis trente ans la lutte anti-nucléaire contre la plus vieille centrale de l'hexagone. Située sur un couloir sismique, sujette à des fissures, son démantèlement est nécessaire. Son arrêt est demandé par 140 élus. Les eaux du Rhin, communes à l'Allemagne, la Suisse et la France, ne sont pas juridiquement respectées. **Yann Wehring** rappelle que le civil et le militaire sont toujours liés et que l'obstacle principal demeure le parti des « députés apparentés EDF ». (La question des déchets demeure). Une politique énergétique alternative est urgente (solaire, eau, éolien...). « *D'autre part, c'est observable à l'étranger, on peut réduire de 30 % la consommation électrique avec une seule réduction de la consommation d'énergie. Sans tenir compte d'économie d'énergie sur son transport* ». L'effet de serre est en augmentation avec la politique des transports du tout routier. Il lance un défi aux défenseurs du nucléaires : « *Qu'on nous donne les moyens de développer une politique énergétique différente et nous pourrions comparer !* »

Multilinguisme en Europe

Nelly Maes, présidente de L'*Alliance libre européenne (ALE)*, introduit la question linguistique : « *La question linguistique a commencé bien avant la Révolution française. Cette conscience de nos racines nous donne la force de réfléchir sur un avenir qui est dans un monde de globalisation qui a tendance à donner toute sa puissance à l'argent, à la force militaire et à la non différence culturelle et linguistique* ». Le représentant du Pays de Galles rappelle que seules 21 langues officielles sont retenues par l'Europe. Des initiatives sont prises en direction de la Commission européenne (2005) : deux langues en plus de la langue maternelle, l'anglais ne suffit pas. Le dossier est en charge du président de la République slovaque. Des projets Socrates et Leonarda tendent à favoriser une économie multilingue. Le rapport du catalan J. Bernat veut établir une *Agence du multilinguisme*, des propositions sont faites qui restent limitées et se télescopent avec les compétences nationales. **Maité Puydevall i Serralvo** (« Mercator » au Pays de Galles), insiste sur ces initiatives mais attend qu'une véritable politique linguistique voie le jour. La logique de l'Etat nation reste : « *une nation, un territoire, une administration, une langue* ».

La stratégie politique de l'*ALE* est rappelée par N. Maes et vaut, selon elle, pour l'ensemble des partenaires de *R&PS* : « *Participer aux actions, mettre l'accent sur l'ouverture. Etre respectés, être utiles et nécessaires pour faire des accords. Notre volonté démocratique d'établir des ponts avec d'autres forces démocratiques (verts, socialistes) fait partie intégrante de notre combat (local, régional, national), ainsi que d'aider nos amis (par exemple les Flamands et la minorité allemande en Belgique). L'Europe soutiendra s'il y a des luttes dans nos pays historiques* ». Bonne leçon de réalisme politique, à bon entendeur...

Quatre blocages révélateurs

Quand on fait le bilan rapide de ces journées, on est frappé par l'état des situations variées révélées par les intervenants. On assiste à une capacité propositionnelle dans nos régions hexagonalisées ; c'est le cas des partenaires de *R&PS* comme de ceux de l'*ALE*. Mais on ne peut que constater la résistance de l'Etat français au changement. Elle demeure une variable lourde malgré les contradictions qui le minent, mises en évidence dans nos échanges.

Quatre blocages significatifs de la nature de cet Etat sont loin de s'effacer :

- l'histoire officielle masque les dynamiques internes des peuples et, en ce domaine, la France est passée maîtresse dans l'art de la dissimulation. Elle n'a toujours pas rompu avec son histoire coloniale ;

- parallèlement, la politique du monolinguisme l'emporte sur toute ouverture, recommandation ou législation internationale. La surdit   id  ologique totale pr  vaut sur toute d  mocratisation du syst  me. Quant au multilinguisme europ  en, il reste    faire, m  me si des avanc  es sont sensibles ;
- la politique   nerg  tique repose fondamentalement sur la fil  re nucl  aire, quelles qu'en soient les cons  quences humaines et plan  taires ;
- enfin, depuis le r  f  rendum europ  en, la pouss  e des peuples europ  ens a recul   face au blocage des Etats-nations, et particuli  rement face au refus de l'Etat fran  ais de se transformer. La crispation   tatiste en Europe conforte une mont  e des politiques de droite et d'extr  me droite, matin  es de lib  ralisme sauvage et de nationalismes agressifs. La France, dans ce contexte, a toute sa part de responsabilit   ;
- les Universit  s d'  t   de *R&PS.*, la dynamique des r  gionalistes, autonomistes et nationalistes de progr  s favorise chaque ann  e des avanc  es. La lucidit   s'impose : ces avanc  es ne sont jamais d  finitivement acquises.

G  rard TAUTIL

Directeur de la publication *Lo Cebier-La letra occitanista (lo cebier : le lien).*

A dirig   *Chemins d'Occitanie. Politique occitane (1975-2000)*,   d. L'Harmattan, Paris, 1998

Aux sommaires de nos prochains num  ros (...)

- **L'Euro, une symphonie inachev  e - Alain MALEGARIE**
- **Le Congr  s du Peuple europ  en d'Altiero Spinelli - Jean-Fran  cis BILLION**
- **Naissance de l'U.E.F. - Jean-Pierre GOUZY**
- **Fondation d'un syst  me financier coop  ratif global - Alfonso IOZZO et Antonio MOSCONI .../...**



Fiches de lecture

Fernando A. IGLESIAS

   Qu   significa hoy ser de izquierda ? Reflexiones sobre la Democracia en los tiempos de la Globalizaci  n [\[16\]](#).

Buenos Aires, 2004,

Ed. *Editorial Sudamericana*, pp. 250.

Giorgio GRIMALDI

.....
Note de lecture publi  e en commun avec *The Federalist Debate*, Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL

Dans ce recueil de seize essais et articles écrits à différentes occasions entre la fin des années 90 et l'année à peine terminée [17], Fernando A. Iglesias, écrivain et journaliste argentin, secrétaire de la *World Citizen Foundation* pour son pays [18], cherche à contribuer à un profond renouvellement de la gauche internationale. Mais s'attacher à identifier la voie vers une gauche démocratique n'est pas une fin en soi et dirige ses réflexions intéressantes dans un but bien précis. Ce qui domine en fait, sans aucun doute, c'est l'exigence incontournable de réaliser une réforme profonde de la politique mondiale qui empêche de prolonger les inégalités économiques et sociales dans le monde, qui mette un terme aux guerres, à la pauvreté et à la destruction de l'environnement naturel. Iglesias soutient avec force et passion que ce sont les Etats nationaux, avec leur évidente incapacité à réguler le processus actuel de la mondialisation économique ainsi qu'avec leurs caractères égoïstes qui ont provoqué, à travers la violence et les guerres (indépendamment du fait qu'ils soient démocratiques ou autoritaires) la mort de plusieurs millions d'êtres humains en quelques siècles ; ils sont les principaux responsables de l'absence d'un ordre démocratique mondial cosmopolite et basé sur les principes de la liberté, de la reconnaissance des droits humains et de l'égalité. Et la gauche, au lieu de s'adapter à l'époque, face à l'avancée du néolibéralisme, a fini par se retrancher derrière la défense de l'Etat national, de l'autodétermination des peuples, dans le refus de la modernité, sans élaborer un programme politique supranational et alternatif pour mettre à jour ses idées afin de répondre aux besoins de la société contemporaine et abandonner ses propositions et ses visions idéologiques utopiques.

Dans le premier texte, « *Pasado, presente y futuro de la izquierda* », il met en évidence l'inadéquation de la politique organisée et « atomisée » au niveau national qui rend impossible d'affronter les grands problèmes mondiaux (écologiques, sociaux, démographiques, économiques) ainsi que l'affirmation de l'hégémonie du capitalisme transnational mis au service du bien privé au détriment du bien public. Face à cette situation, on ne peut qu'espérer le développement d'une gauche mondiale qui sache accueillir « l'émergence de la société mondiale comme une opportunité et non comme une menace ou une condamnation » et lutter pour le développement d'institutions politiques supranationales démocratiques à la place de l'actuel « *virtual ministerio de economia global* » constitué par le *Fonds monétaire international*, la *Banque mondiale* et l'*Organisation mondiale du commerce* non soumis à la logique de la responsabilité démocratique. D'autres institutions internationales qui pourraient représenter des embryons de pouvoirs politiques mondiaux, sont encore trop faibles et donc, en définitive, les Etats nationaux peuvent esquiver des accords ou des engagements à cause de l'absence d'organisations supranationales représentatives des citoyens du monde. Iglesias démontre que ces considérations valent aussi bien pour les problèmes du travail que pour la gestion de l'environnement et pour réaliser des politiques *redistributives* des richesses produites et ainsi de suite. La gauche, dans son parcours historique, a poursuivi le double objectif de démocratiser le pouvoir politique et d'en étendre géographiquement les frontières, et, l'Etat moderne a été un outil important de ce processus, mais la naissance de la nation moderne a conduit à une nouvelle féodalisation et à la revendication de spécificités *ethno-linguistiques* et culturelles porteuses de guerres d'extermination et d'holocaustes dont l'histoire, surtout au XX^e siècle, a été constellée, atteignant sa perversion suprême avec le national-socialisme hitlérien. Selon Iglesias, la gauche, ne réussissant pas à exprimer une politique internationale adéquate au niveau économique et technologique atteint, abdique de son rôle et laisse la place à l'emprise de la mondialisation économique capitaliste qui ne devrait en aucun cas représenter l'unique réponse possible à la modernité. Iglesias considère comme d'une importance fondamentale que la gauche mette en avant la création d'une *République mondiale multiculturelle* en promouvant l'union politique progressive des Etats-nations et la réorganisation économique, sociale et démocratique de la communauté humaine tout entière. L'auteur n'oublie pas la tragique régression de la pensée politique de la gauche survenue avec le jacobinisme, puis avec le léninisme et le stalinisme, qui a produit des formes de nationalisme autoritaire et la négation de l'internationalisme et de la démocratie. L'expérience des régimes communistes, jusqu'à l'ultime exemple tragique du nationalisme socialiste serbe de Slobodan Milosevic, est utilement rappelée comme une leçon historique encore incomprise par la gauche d'aujourd'hui. Il est donc opportun qu'une gauche nouvelle ne se limite pas à s'opposer au capitalisme, mais qu'elle retrouve et indique l'unique voie à suivre pour pouvoir améliorer les conditions de vie sur la planète : construire une démocratie supranationale.

Dans « *Aventuras de Pinocchio en el pais de World* » (écrit à l'occasion de la détention provisoire du général Pinochet à Londres, accusé de crimes atroces quand il était au pouvoir au Chili, à la suite d'une initiative judiciaire internationale initiée

par le juge espagnol Garzon) Iglesias dépeint, d'une manière allégorique, avec une ironie piquante, la situation mondiale actuelle d'anarchie internationale où les pouvoirs « provinciaux » poursuivent des politiques nuisibles pour les citoyens sans rencontrer de limites et où n'existent ni institutions supranationales démocratiques et efficaces, ni possibilité de réguler les conflits économiques et militaires (au nom de l'autodétermination des provinces dont se compose « le pays monde »), ni citoyenneté commune, ni justice internationale. Dans ce scénario, les gauches sont elles aussi provinciales, divisées et querelleuses et elles s'affrontent stupidement dans une compétition politique pour obtenir le pouvoir au niveau national et appliquer une « Troisième voie » hybride.

L'essai « *Diez tesis contra la guerra perpetua* » remonte au contraire à la période de la Guerre du Kosovo ; il est le fruit d'une étude pour la recherche internationale *Peace through research* clairement inspirée du cosmopolitisme kantien. Ici, Iglesias expose et commente en termes simples et compréhensibles dix conditions essentielles pour la paix et la création d'un nouvel ordre mondial démocratique. Il constate avant tout que la guerre ne peut plus se justifier pour des raisons de survie individuelle ou collective mais qu'elle s'est désormais transformée en une stratégie de suicide collectif (thèse 1), tandis que l'Etat moderne s'est féodalisé en devenant un instrument de guerre (thèse 2). En outre, la guerre résulte de la division en unités politiques qui, après qu'elles se soient déclarées souveraines comme Norberto Bobbio l'a bien mis en évidence, poursuivent une politique de puissance, abstraction faite de leurs particularités de régime politique et de système économique, en assumant un caractère réciproquement agressif (thèse 3). L'ordre national et international a donc perdu, avec l'apparition des nouveaux processus globaux, légitimité, efficacité et raison d'être (thèse 4). L'expérience pacifique de construction des Etats nationaux et de l'Union européenne représente une innovation qui doit être étendue au niveau planétaire d'une manière urgente (thèse 5) alors que la « non-intervention » s'avère non démocratique et humainement insoutenable dans une réalité globale (thèse 6) même si la carence actuelle d'institutions démocratiques mondiales *délégitimise* toute intervention quelle qu'elle soit (thèse 7). L'opposition à la construction d'un pouvoir démocratique mondial débouche sur une *global governance*^[19], qu'Iglesias n'hésite pas à définir comme élitaire et destructive (thèse 8). La confirmation de l'antimilitarisme comme faisant partie fondamentalement de la tradition de la gauche démocratique conclue ce décalogue (thèse 9) avec la proposition d'une *République de la terre*, république fédérale mondiale capable de démocratiser et de pacifier le monde, d'éliminer les régimes autoritaires et de garantir la sécurité humaine (thèse 10).

« *Qué significa hoy ser de izquierda* », en partant du commentaire de deux extraits tirés respectivement du *Manifeste du Parti communiste* de Marx et Engels et de *Mein Kampf*^[20] de Hitler, cités comme exemples d'attitudes opposées à l'égard de la globalisation mondiale, trace une description éclairante des erreurs de la gauche (violence, nationalisme, lutte des classes, personnalisations, collectivisme, autoritarisme, militarisme, etc.) qui a même trahi la référence originelle aux valeurs de la Révolution française d'égalité et de fraternité ainsi que de respect des droits humains. L'auteur constate la confusion qui caractérise la pensée des divers « clans » qui se définissent de gauche et qui composent un ensemble hétérogène et contradictoire de partis et de mouvements exprimant des positions parfois fondamentalistes ou *victimistes* et même nationalistes, incapables de reconnaître la valeur de l'autonomie du sujet au nom du groupe, du mouvement ou du concept de classes. Iglesias a une conscience lucide de tous les vices de la gauche, décrits comme « incarnations du Dr. Hegel », et tente de redéfinir une nouvelle conception pragmatique de la droite et de la gauche, la convergence entre libéralisme démocratique et pensée social-démocrate et l'évolution possible de la gauche vers une force politique cosmopolite, mondialiste et antinationaliste, moderne et progressiste, attentive au dialogue entre la société civile et la société politique, ouverte au moment historique, active pour la défense des droits humains et la solidarité, héraut de la souveraineté de l'individu et de la promotion démocratique des intérêts communs de l'humanité, engagée dans la coopération internationale avec une approche multilatérale et dans la réalisation de « *practopias* » (utopies concrètes) fondées sur une éthique de la responsabilité et enfin, paraphrasant Kant, portée à considérer tout homme comme « une fin en soi ».

Dans l'essai « *11 de Septiembre : El colapso de los estados nacionales* », Iglesias affirme que l'attaque terroriste contre les tours jumelles de New-York et le Pentagone de Washington met en relief la crise profonde des Etats-nations et, en particulier, du premier Etat-nation mondial (les Etats-Unis) aussi bien pour la vulnérabilité que pour les ripostes néfastes provoquées

par la guerre en Afghanistan et la seconde guerre contre l'Irak. L'auteur considère que la tragédie a été engendrée par les conséquences de l'application des principes politiques nationalistes au monde globalisé mais il s'oppose à la criminalisation *tout court* des Etats-Unis, mise en avant par des mouvements de gauche tiers-mondistes, parce que ce pays se rend et s'est rendu coupable des crimes les plus graves (comme l'utilisation de la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki) mais qu'il a aussi eu des mérites incontestables (surtout pour la défaite du nazi-fascisme durant la Seconde Guerre mondiale). Sans défendre ce que les Etats-Unis ont fait, Iglesias constate, avec une pondération appréciable, que beaucoup d'autres Etats se comportent suivant la même logique nationaliste, tandis que les Etats autoritaires font bien pire en empêchant l'expression de toute forme de contestation interne. Il entrevoit donc la mondialisation de la démocratie comme la thérapie unique pour s'opposer au terrorisme global. Discuter si l'on est pour ou contre la mondialisation signifie perdre son temps dans une discussion byzantine ou retourner en arrière, poursuit l'écrivain argentin, alors qu'il est important de comprendre ce qui se mondialise et d'établir qui contrôle le processus.

Dans « *En defensa de la Modernidad, la Globalizacion y los Estados Unidos* », Iglesias réitère d'une manière plus ponctuelle les limites d'une critique à l'égard de l'impérialisme des Etats-Unis qui trouve un large consensus au sein de la gauche internationale et il conclut en affirmant que l'abolition de la position centrale actuelle des Etats-nations sur la scène mondiale et son remplacement par un réseau mondial subsidiaire d'institutions de démocratie représentative au sein duquel les nations ne devraient représenter qu'une composante (et pas nécessairement la plus importante), constituerait une opération cruciale pour la défense des valeurs démocratiques. L'essai « *Pensar nacionalmente, actuar globalmente* », écrit en 2003, s'arrête sur les implications négatives de la politique extérieure (actuelle) unilatérale conduite par le Président Bush, qui néglige les coûts économiques, sociaux et environnementaux ainsi générés et externalisés. Il souligne que les Etats nationaux et l'ordre international non démocratique actuel qui exclut la majorité de la population mondiale de la possibilité d'intervenir sur les choix des organisations économiques mondiales, « ne peuvent pas sauver le monde, mais peuvent certainement le détruire ».

Certains autres essais reviennent sur les arguments déjà traités en les mettant diversement en relief comme l'écrit bref et incisif, « *El cerebro zombie del mundo global* », dans lequel les Etats nationaux sont vus comme des « morts vivants » qui accroissent les contradictions et les difficultés planétaires tandis qu'un système financier mondial détermine le sort des citoyens du monde, et l'article « *Terrores globales en el planeta-Titanic* » qui prédit une régulation globale et démocratique de la santé, de l'écologie, des marchés financiers, des armes de destruction de masse, dans un monde toujours plus interconnecté et avec des différences croissantes où les risques et périls divers sont communs et interagissent.

Puis deux textes se focalisent majoritairement sur des propositions concrètes suggérées pour réformer l'ordre international et les Nations unies. Dans « *Por un Foro de la Democracia Mundial* », présenté par l'auteur au *World Democracy Forum* en 2002, Iglesias suggère une coopération étroite entre diverses expressions de la société civile et politique au sein d'un *Forum de la démocratie mondiale* ouvert à des organisations politiques, à des ONG, à des syndicats, à des institutions éducatives et universitaires ainsi qu'à des participants individuels en vue de la réalisation progressive d'institutions planétaires démocratiques. « *Una Realpolitik democrática y global* » dédié à la réforme des Nations unies est peut-être l'essai le plus intéressant et le plus stimulant de ce volume. Après avoir signalé le déficit démocratique actuel des Nations unies et de la soi disant gouvernance mondiale « qui cache une galaxie d'institutions et de sujets manquant de transparence et de responsabilité politique », Iglesias passe en revue les caractéristiques des divers types d'acteurs internationaux existants (unités politiques nationales ou continentales, organisations internationales non démocratiques, organisations financières internationales, organisations internationales démocratiques) et des institutions démocratiques mondiales encore à réaliser. Ces dernières, basées sur le principe « un homme, une voix », seraient réalisables à travers un parcours pragmatique à entreprendre en partant de l'ONU, articulé en quatre étapes. Dans un premier temps, l'Assemblée générale de l'ONU devrait déclarer l'agencement organisationnel actuel des Nations unies comme étant désormais obsolète et s'autoproclamer organe central de l'ONU en appliquant à toutes ses agences le principe « un Etat, une voix ». Ensuite, l'élection des membres d'une *Chambre des députés du Parlement mondial* devrait se tenir. Elle aurait pour but de rédiger une constitution fédérale

mondiale, un code de justice mondiale ainsi qu'un code de procédure pour les institutions démocratiques mondiales basé sur la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948. Dans une troisième phase, l'Assemblée se constituerait en un *Sénat du Parlement mondial* qui aurait des pouvoirs concernant la sphère de compétence mondiale tandis que toutes les autres compétences seraient transférées ou resteraient en charge des divers niveaux décisionnels sur la base du principe de subsidiarité. Enfin, dans le but de concilier les intérêts des pays les plus peuplés et les plus prospères avec le bien commun, les pouvoirs, au sein du Parlement mondial, seraient répartis en attribuant la moitié à la Chambre des députés qui assumerait les fonctions législatives au niveau mondial et l'autre au Sénat composé à 50 % de membres désignés sur la base du principe « une nation, une voix », et pour les 50 % restant, d'un nombre variable de membres par pays, déterminé par la contribution économique plus ou moins importante affectée pour soutenir l'action de l'ONU destinée à satisfaire les besoins humains fondamentaux.

Dans le bref écrit, « *Por el Mercosur a Europa* », remontant à juillet 2003, Iglesias se prononce en faveur d'un choix politique et stratégique précis pour l'Amérique du sud en soutenant l'association du *Mercosur* et de l'Union européenne, à la fois parce que l'UE a donné naissance à des institutions politiques démocratiques qui se sont progressivement renforcées, parallèlement à la création du marché commun, pour le modèle social européen majoritairement respectueux des droits sociaux par rapport à celui des Etats-Unis et enfin pour l'opportunité du développement économique que l'Europe pourrait offrir. Une telle option rendrait les Etats-Unis plus enclins à offrir de meilleures conditions au *Mercosur* pour l'entrée dans l'ACLA[21] et s'adapterait à la nouvelle situation internationale dans laquelle les frontières géographiques ne représentent plus des éléments décisifs ni des obstacles insurmontables.

Une large place est réservée à la situation politique et économique de l'Argentine après la crise financière de 2001, à l'examen méthodique de la décennie qui l'a précédée et aux raisons internes et externes qui rendent encore extrêmement précaire le développement démocratique et économique du pays. Iglesias s'avère ici un observateur subtil, capable de mettre en relation des situations locales, nationales et mondiales en valorisant, à partir du cas argentin, l'urgence de développer un projet démocratique mondial alternatif à la renaissance continuelle de nationalismes populaires et populistes qu'il considère comme responsables d'une immaturité substantielle telle que celle qui s'est manifestée à travers le comportement de l'ex footballeur Diego Armando Maradona. Deux ultimes brèves réflexions consacrées au tango et à Buenos Aires clôturent ce livre agréable, utile pour qui souhaite devenir un citoyen du monde conscient et que l'on peut conseiller aux nombreux militants et politiques de gauche encore aujourd'hui largement indifférents aux leçons de l'histoire.

[1] Ces dernières lignes sont plus humoristiques qu'exactes ! (Ndf).

[2] *The Universal Declaration of Human Rights (UDHR)*.

[3] *UNEP : Un Environnement Programme*.

[4] La dernière partie du texte a été retirée par notre rédaction, traitant alors de la « future » élection du nouveau Secrétaire général des Nations unies intervenue entre-temps.

[5] Cf. Réaction du Parlement européen, le 9 juin 2005 aux propositions formulées par les Nations unies en vue du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement devant se tenir début septembre à New York. (Sources : Compte-rendu publié par Lucio LEVI, Membre du Bureau exécutif du *WFM/MFM* et du Comité fédéral de l'*U.E.F.*, document publié in *Fédéchoses*, N° 129-130, 2^{ème} trimestre 2005, page 17).

[6] Depuis 1945 le Conseil de sécurité des Nations unies compte, outre ses 5 membres permanents, 6 puis -à partir de 1965- 10 membres non permanents élus pour deux ans à la majorité des deux tiers par l'Assemblée générale des Nations unies, et renouvelés par moitié tous les ans.

[7] Cf. Résolution adoptée par le Comité fédéral de l'*U.E.F.*-Europe, à Bruxelles, les 20 et 21 novembre 2004. Sources : Compte-rendu publié in *Fédéchoses*, 1^{er} trimestre 2005, page 20.

[8] Actuellement : Danemark, Grèce et Slovaquie.

[9] Des démarches similaires -en vue de l'établissement d'un siège "continental" africain unique et permanent- ayant également été entreprises de la part des fédéralistes africain dans le cadre (institutionnel) de l'Union africaine et dans le cadre (plus politique) du Mouvement fédéraliste africain.

[10] Cf. Discours tenu par l'Eurodéputé Jo Leinen devant la *People Assembly 2004* de San Francisco. Source : compte-rendu publié in *Fédéchosés*, 1^{er} trimestre 2005, pages 18-19-20).

[11] Ainsi que les Assemblées de l'*Internationale socialiste* (en 2003), puis de l'*Internationale libérale* (en 2005).

[12] Texte intégral consultable : <http://locebier.free.fr>

[13] Site : <http://www.tamazha.fr>

[14] Rouge et blanc est le drapeau alsacien !

[15] CRIIRAD : <http://www.criirad.com>.

[16] Que signifie aujourd'hui être de gauche ? Réflexions sur la démocratie au temps de la mondialisation. (*Ndt.*)

[17] Le livre a été publié fin 2004. (*Ndt.*)

[18] Fernando A. Iglesias, est aussi aujourd'hui l'un des fondateurs et animateurs du mouvement argentin *Movimiento per Unidad Latinoamericana y el Parlamento mundial*, dont nous avons déjà publié des prises de position et qui est actuellement en attente de la confirmation de son adhésion au *World Federalist Movement*.

[19] Gouvernance mondiale. En anglais dans le texte. (*Ndt.*)

[20] Mon combat. (*Ndt.*)

[21] *ACLA*, Area de Libre Comercio de las Américas, Zone de libre-échange des Amériques. (*Ndt.*)